



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Bundesamt für Sozialversicherungen BSV
Office fédéral des assurances sociales OFAS



Plan directeur de recherche 2008 - 2011

«**Sécurité sociale**»

Table des matières

| | |
|--|----|
| RÉSUMÉ | 1 |
| INTRODUCTION | |
| 1. Mandat | 3 |
| 2. Objectifs | 3 |
| 3. Structure du plan directeur | 5 |
| ÉTAT DE LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE « SÉCURITÉ SOCIALE » | |
| 4. Contexte général | 6 |
| 5. Offices fédéraux et institutions impliqués | 8 |
| 6. Activités de recherche actuelles et principaux résultats | 10 |
| 7. Financement de la recherche dans le domaine « Sécurité sociale » | 15 |
| 8. Enquête Delphi « Sécurité sociale » et tendances de la recherche | 17 |
| PLANIFICATION DE LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE « SÉCURITÉ SOCIALE » POUR LA PÉRIODE 2008-2011 | |
| 9. Priorités en matière de recherche | 21 |
| 10. Planification des ressources pour la période 2008-2011 | 23 |
| 11. Organisation des activités de recherche de l'administration fédérale | 24 |
| ANNEXE | |
| • Glossaire | 28 |
| • Bibliographie sur le domaine thématique « Sécurité sociale » | 37 |
| • Projets de recherche d'autres offices fédéraux, en cours ou planifiés, dans le domaine de la sécurité sociale | |
| ○ Office fédéral du logement | 49 |
| ○ Office des migrations | 50 |
| ○ Office fédéral de l'agriculture | 51 |
| ○ Office fédéral de la santé publique | 53 |
| ○ Secrétariat d'Etat à l'économie | 59 |
| • Impressum | 61 |

RÉSUMÉ

La « Sécurité sociale » doit sans cesse faire face à de nouveaux défis, posés par le changement constant des formes de vie et de travail, l'évolution économique et les progrès techniques. Si l'on élargit un peu la perspective, on constate que les défis aujourd'hui discutés, comme le financement du système à long terme, la possibilité même de le financer ou encore le constat de lacunes concrètes sur le plan des prestations, ne sont pas vraiment « nouveaux ». C'est bien le signe qu'une attention soutenue à l'égard de ces changements est nécessaire, si l'on entend que le système de la sécurité sociale réponde adéquatement aux problèmes présents et à ceux qui se profilent à l'horizon. La bibliographie (donnée en annexe) des publications récentes sur le thème de la sécurité sociale montre bien que de nombreuses analyses, et parfois aussi des propositions d'intervention concrètes, existent sur quasiment toutes les questions et problématiques sociales actuelles. Cela n'empêche pas les risques sociaux de figurer en tête du « baromètre des préoccupations 2006 » publié par le Credit Suisse. Que la principale de ces préoccupations soit la crainte de perdre son emploi ne surprendra personne : le revenu tiré d'une activité lucrative constitue toujours la principale manière d'assurer sa subsistance ; de plus, le droit aux prestations de sécurité sociale est le plus souvent étroitement lié à l'exercice d'une activité lucrative et au montant du revenu qui en est tiré.

L'appréciation portée sur le système de sécurité sociale est en général très positive, mais la question de savoir s'il est en mesure de faire face aux défis sociaux perçus comme de nouveaux risques, et surtout s'il le sera à l'avenir, suscite néanmoins quelque inquiétude. Il semble ne pas avoir en réserve de solution appropriée pour ces problèmes et sa vitesse de réaction et d'adaptation a l'air trop lente par rapport à la rapidité des changements dans la famille, l'économie et la société. Quelles implications cette situation a-t-elle pour les activités de recherche de l'administration fédérale dans le domaine de la sécurité sociale pour la période de 2008 à 2011 ?

L'aperçu global des projets de recherche en cours, des tendances et des priorités de la recherche proposé par le présent plan directeur montre que la *recherche de l'administration fédérale* sur la « Sécurité sociale » suivra pour l'essentiel, durant cette période, quatre priorités :

1. Recenser la situation de certains groupes sociaux à risque (monitoring) et analyser les problèmes liés à cette situation, en vue de repérer le plus tôt et le plus précisément possible les situations de précarité économique et sociale.
2. Analyser en profondeur les structures incitatives des sous-systèmes de la sécurité sociale et de leurs effets sur le comportement et les décisions de tous les acteurs concernés.
3. Evaluer systématiquement les modifications de lois et les mesures prises, en vue de vérifier si les objectifs fixés ont été atteints et de mettre en lumière les besoins d'adaptation.

Les résultats de la recherche doivent permettre de formuler des recommandations concrètes pour optimiser les mesures déjà prises et faire face aux nouvelles situations problématiques qui se présenteront. Une amélioration systématique de l'efficacité et de l'efficience consolide à long terme le système de sécurité sociale et renforce la confiance qu'on lui porte, ce qui en fin de compte en facilite aussi le financement.

Il importe en outre de discuter aussi des questions relatives à la construction du système et d'étudier d'autres formes possibles d'assurance et de financement. Aujourd'hui déjà, le système de sécurité sociale

a atteint un poids économique considérable : l'ensemble des dépenses sociales représente près de 30 % (132 milliards de francs) du produit intérieur brut, contre 7,6 % en 1950 ; 42 % des prestations concernent la prévoyance vieillesse, 26 % les prestations en cas de maladie ou d'accident et 15 % l'assurance-invalidité. Les prestations de l'assurance-chômage varient en fonction de la situation conjoncturelle et oscillent entre 2 % et 7 %. Celles destinées aux survivants, aux familles et aux enfants, ainsi que les subventions de loyer et les dépenses visant à éviter l'exclusion sociale représentent une part minime du PIB.

Face à l'importance économique et sociétale considérable du domaine politique « Sécurité sociale », les moyens affectés à la recherche de l'administration fédérale dans ce domaine sont relativement maigres. Seulement 0,6 % des dépenses affectées par la Confédération aux activités de recherche de l'administration sont destinées à la « Sécurité sociale ».¹ Des moyens bien plus importants sont mis à disposition pour des projets de recherche dans les domaines de la santé (6 %), de l'énergie (14 %) ou de l'agriculture (30 %), pour ne citer que quelques exemples.

Les ressources affectées aux activités de recherche de l'administration fédérale dans le domaine politique « Sécurité sociale » pour les périodes 2004-2007 et 2008-2011 sont les suivantes :

**Ressources affectées à la recherche de l'administration fédérale sur la « Sécurité sociale »
(en milliers de francs)**

| Domaine de recherche | 2004 - 2007 | Proportion en 2004-2007 | 2008 - 2011 ² |
|--|--------------|-------------------------|--------------------------|
| Vieillesse | 1'916 | 25 % | 1'600 |
| Santé et invalidité ³ | 2'292 | 30 % | 4'582 |
| Politique sociale en général | 957 | 12 % | 949 |
| Marché du travail et assurance-chômage | 2'601 | 33 % | 272 |
| Total | 7'766 | 100 % | 7'403 |
| Moyenne annuelle | 1'942 | | 1'850 |

(Source: Estimations OFAS)

Le présent plan directeur ne se borne pas à offrir une vue d'ensemble des ressources engagées pour la période de 2004 à 2007 et de celles déjà programmées pour la période de 2008 à 2011 ; considérant l'importance économique et sociétale de la « Sécurité sociale », il tente surtout de définir les conditions permettant d'optimiser l'organisation de cette recherche en fonction des possibilités et des limites posées par la réalité. A cette fin, des mesures semblent s'imposer pour mieux harmoniser les compétences de planification et de décision ; en outre, la mise à disposition des ressources financières nécessaires à la recherche devrait être mieux adaptée à l'horizon de planification visé.

¹ <http://www.ressortforschung.admin.ch>

² Uniquement ce qui a été budgétisé ; quelques offices fédéraux n'ont pas affecté de ressource pour la période 2008-20011 (cf. Annexe).

³ Depuis 2005, financement additionnel par l'assurance-invalidité.

INTRODUCTION

1. Mandat

Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011 (message FRI) prévoit à nouveau onze domaines politiques pour lesquels des plans directeurs de recherche doivent être définis. Le plan directeur est un document stratégique pour les activités de recherche de l'administration fédérale. Il doit, d'après les directives « L'assurance qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale » (2005)⁴, remplir les fonctions suivantes :

- informer les acteurs concernés et d'autres parties prenantes en vue d'améliorer la transparence de ces activités et d'en accroître la légitimité ;
- coordonner les activités de recherche à l'intérieur des domaines politiques définis ;
- favoriser la cohérence de ces activités en obligeant à fixer des priorités et à planifier les ressources.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), en qualité d'office chef de file du domaine politique « Sécurité sociale », a été chargé d'en rédiger le plan directeur de recherche pour les années 2008 à 2011.

Le plan directeur englobe d'abord les activités de recherche sur tout l'éventail des tâches confiées à l'OFAS. S'y ajoutent divers projets de recherche d'autres offices fédéraux lorsque ceux-ci touchent également au thème de la sécurité sociale, p. ex. ceux du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) sur l'assurance-chômage ou ceux de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sur l'assurance-maladie et l'assurance-accidents. Il arrive aussi, ponctuellement, que d'autres offices fédéraux encore réalisent des projets ou commandent des recherches dans ce domaine. Il s'agit alors en règle générale de projets ou de mandats isolés résultant directement du processus politique, issus d'activités qui ne sont ni planifiées à long terme, ni intégrables dans une stratégie de recherche, et pour lesquelles des ressources financières n'ont pas été réservées au préalable. Ce dernier type de recherches est répertorié surtout a posteriori et permet de mieux renseigner sur les connaissances acquises durant la période de planification précédente, mais ce recensement peut aussi favoriser la coordination de futures activités de recherche dans le domaine « Sécurité sociale ».

2. Objectifs

L'éventail des thèmes relevant du plan directeur de recherche « Sécurité sociale » découle directement des tâches et du mandat confiés à l'OFAS. Aux termes de l'art. 11 de l'ordonnance sur l'organisation du DFI, l'OFAS poursuit notamment les objectifs suivants:

- garantir la sécurité sociale en ce qui concerne les conséquences de la vieillesse, de l'invalidité et du décès du soutien de famille, ainsi que la perte de gain des personnes devant effectuer le service militaire, le service civil ou la protection civile ;

⁴ Ci-après : « Directives assurance qualité 2005 ».

- développer durablement les assurances sociales en tenant compte de la conjoncture économique et sociale et de son évolution ;
- soutenir et promouvoir la politique en faveur de la famille, des enfants, des jeunes et de la maternité ;
- s'employer à réaliser un équilibre social entre les catégories ayant des capacités financières différentes.

En vue d'atteindre ces objectifs, l'OFAS recourt aussi à la recherche (et à l'évaluation) afin de fournir des bases pour le processus de décision politique, de vérifier l'efficacité des mesures prises et des lois adoptées, et enfin de repérer à temps, à la manière d'un système d'alerte avancé, les tâches et problématiques qui se profilent à l'horizon.

De plus, l'OFAS formule chaque année ses propres objectifs, dont la réalisation peut dépendre de la mise à disposition des résultats de recherches spécifiques ou qui donnent lieu à des mandats de recherche ad hoc. Dans les deux cas, le rythme annuel a pour effet que des activités de recherche planifiées à long terme peuvent être rapidement soumises à d'importantes modifications, tant au niveau des thèmes que des mandats. Le plan directeur établi pour quatre ans doit donc offrir une marge suffisante en termes de finances et de personnel pour permettre des activités à court terme, ou être formulé, pour ce qui est des thèmes, en des termes relativement larges et peu « contraignants ». D'autres thèmes relevant de la « Sécurité sociale » sont encore déterminés par les objectifs du Conseil fédéral, des départements et des offices, ou encore par les problématiques sociales que l'état-major de prospective aborde dans le cadre de la planification de la législature.

En ce qui concerne la planification des ressources, il faut considérer quel est le budget à disposition, afin de pouvoir à la fois atteindre les objectifs de recherche fixés pour la période de planification et remplir les mandats de recherche donnés à court terme. De plus, l'adjudication et le suivi scrupuleux de mandats de recherche et la synthèse des résultats impliquent un nombre adéquat de personnes ou de postes dans le secteur Recherche. C'est pourquoi les Directives assurance qualité 2005 prévoient que les offices fédéraux dont le budget de recherche est inférieur à un million de francs « ajustent aux circonstances » l'ampleur et le degré de détail de leur plan directeur (p. 15). Partant, le présent plan directeur formule davantage des points forts thématiques, avec un degré de planification relativement réduit, que des projets de recherche concrets pour les années 2008 à 2011, afin que, au moment de leur mise en œuvre, leur contenu et leur ampleur puissent être adaptés dans une large mesure aux ressources humaines et financières à disposition.

3. Structure du plan directeur

Conformément aux directives citées en matière d'assurance qualité (Directives assurance qualité 2005, annexe B.2), le présent plan directeur comprend, outre l'introduction, une partie générale « Etat de la recherche dans le domaine 'Sécurité sociale' » et une partie spécifique « Planification de la recherche dans le domaine 'Sécurité sociale' pour la période 2008-2011 ». La partie générale commence par définir la « sécurité sociale » en tant que thème de recherche. La définition du terme et son importance dans le contexte sociétal constituent le cadre des activités de recherche à englober dans le plan directeur. Cette partie aborde également le champ couvert par les prestations des assurances sociales.

Un premier coup d'œil aux activités de recherche publiques et privées montre que la diversité des acteurs et des institutions qui mènent des projets sur la « sécurité sociale » est extrême et qu'il est pratiquement impossible de les regrouper de façon systématique, du moins pour ce qui est des institutions. Une présentation chronologique permet certes d'apprécier l'importance de certains thèmes sur la durée, mais elle réduit la perception des pôles de recherche et des principaux résultats. Le présent plan directeur entend donc systématiser les pôles de recherche dans le domaine de la sécurité sociale. Ces pôles concernent d'un côté les risques « classiques » que les assurances sociales visent à couvrir, comme la vieillesse, l'invalidité, la maladie, le chômage ou la perte du soutien de famille. De l'autre, il est aussi possible de repérer de nouveaux risques et des évolutions préoccupantes qui requièrent un développement des assurances sociales ou suggèrent de nouvelles formes possibles d'assurance pour éviter ou atténuer des situations de détresse frappant des groupes de personnes donnés. On peut citer à ce titre le soutien apporté à une politique appropriée de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

En vue de formuler les tendances de la recherche dans le domaine de la sécurité sociale, ainsi que les lacunes à combler, en se fondant sur un plus large état des connaissances, une enquête « Delphi » sur les besoins dans ce domaine a été réalisée pour la première fois en Suisse⁵. Ses résultats seront utiles surtout pour la mise en œuvre du plan directeur 2008-2011, donc pour la concrétisation annuelle des divers projets de recherche. Une brève présentation de la méthode et un survol des premiers résultats permettent néanmoins d'esquisser les principaux objets de recherches futures.

La partie spécifique du plan directeur ébauche quant à elle la planification de la recherche pour les années 2008 à 2011. Sont abordés en premier lieu les priorités pour l'OFAS, ainsi que les thèmes de recherche dans le domaine de la « Sécurité sociale » qui ressortent des résultats de l'enquête Delphi. Le chapitre suivant met en parallèle les moyens – attendus – dont l'OFAS devrait disposer pour la recherche et les projets prévus. Dans la mesure du possible, les ressources annoncées par d'autres offices et institutions pour des projets de recherche dans le domaine de la sécurité sociale sont intégrés dans cette vue d'ensemble. Enfin, un chapitre conclusif formule les conditions nécessaires sur le plan de l'organisation pour réussir la mise en œuvre du plan directeur de recherche « Sécurité sociale » pour les années 2008 à 2011.

⁵ Cf. Glossaire

ETAT DE LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE « SÉCURITÉ SOCIALE »

4. Contexte général

Définition

Le principe de l'égalité de droit inscrit dans la Constitution, le droit à l'aide en situation de détresse ainsi que les objectifs sociaux du Conseil fédéral constituent la base du système suisse de sécurité sociale. Celui-ci comprend l'ensemble des mesures prises par des institutions publiques ou privées pour protéger les personnes et les ménages contre certains risques sociaux et pour assurer leur subsistance.

Le secteur institutionnel des assurances sociales constitue une partie de ce système. Il comprend l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), le régime des allocations pour perte de gain (APG), qui inclut depuis 2005 l'allocation de maternité, l'assurance-chômage (AC), l'assurance-accidents (AA), l'assurance-maladie (AMal) et la prévoyance professionnelle (PP). Font encore partie de ce secteur institutionnel les prestations complémentaires (PC) à l'AVS/AI, les allocations familiales, l'assurance militaire, ainsi que diverses formes de prestations d'assistance et d'aide sociale.

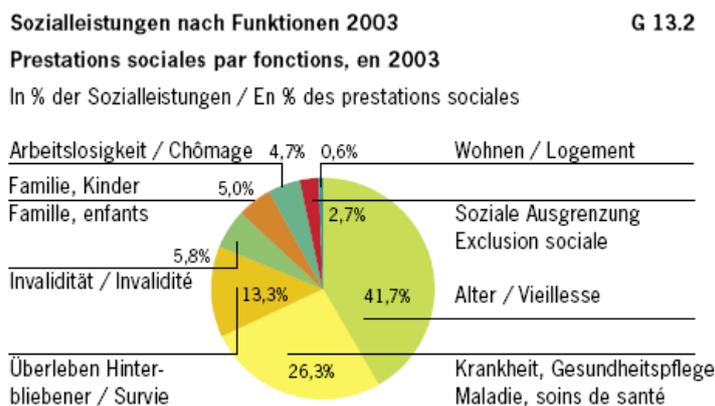
Les assurances sociales et l'aide sociale ont pour but d'alléger ou d'éviter les situations de détresse. Pour prévenir les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité, la Suisse a mis en place le « système des trois piliers », constitué de l'AVS et de l'AI (1^{er} pilier), de la prévoyance professionnelle (2^e pilier) et de la prévoyance privée (3^e pilier). Le 1^{er} pilier est une assurance obligatoire pour tous, le 2^e pilier n'est obligatoire que pour les personnes exerçant une activité lucrative et à partir d'un revenu donné, le 3^e pilier enfin est facultatif, mais l'Etat l'encourage au moyen d'allègements fiscaux. Depuis 1996, l'assurance-maladie et l'assurance-accidents aussi sont obligatoires et, à ce titre, pourraient donc aussi être incluses dans le 1^{er} pilier.

Importance économique de la « sécurité sociale »

La structure du système de sécurité sociale reflète d'abord les risques dont une société retient que les conséquences économiques ne peuvent pas ou pas suffisamment être couvertes par la prévoyance individuelle. Font partie de ces risques les situations de détresse économique qui peuvent naître de la vieillesse, de l'incapacité de gain par suite de maladie ou d'invalidité, de la perte d'emploi ou du décès de la personne subvenant aux besoins. La société juge important que la prévoyance étatique vise en premier lieu à assurer le minimum vital dans des situations de détresse.

Cependant le système de sécurité sociale – et pas seulement en Suisse – a acquis entre-temps une importance économique spécifique considérable. Le total des dépenses sociales représente aujourd'hui près de 30 % du produit intérieur brut (PIB), contre 7,6 % en 1950. Les prestations des assurances sociales en constituent la majeure partie, soit env. 100 milliards de francs (Compte global des assurances sociales, OFAS, 2006)

Une répartition des prestations sociales par type de risque ou par fonction (voir graphique ci-dessous) montre qu'en 2003, 42 % des prestations concernaient la prévoyance vieillesse, 26 % les prestations en cas de maladie ou d'accident et 15 % le domaine invalidité. Celles destinées aux survivants, aux familles et aux enfants, ainsi qu'aux chômeurs, représentent une part bien moindre. Les prestations de l'assurance-chômage sont fonction du taux de chômage ; elles ont varié entre 7 % en 1997 et 2,5 % en 2001.⁶



Il est bien évident que l'essentiel du poids économique de la sécurité sociale est centré sur la prévoyance vieillesse et sur la prévention des situations de détresse dues à la maladie, aux accidents ou à l'invalidité. Les autres types de risque cités semblent revêtir une importance moindre, du moins à l'aune des dépenses des assurances prévues pour les couvrir.

L'aide sociale constitue le dernier filet de secours dans le système de la sécurité sociale. Elle relève de la compétence des cantons et fournit des prestations d'aide financière et matérielle lorsque la personne n'a pas ou (presque) plus droit à des prestations des assurances sociales.

La sécurité sociale dans le contexte sociétal

Au-delà de l'assurance des risques « classiques », l'évolution constante de la société ne cesse de confronter le système de sécurité sociale à de nouveaux défis. Les changements dans les formes de vie et les modes d'acquisition du revenu, la mobilité croissante des travailleurs, de leurs familles et des personnes retraitées font apparaître de nouveaux groupes de risque qui ne sont pas ou pas suffisamment couverts par les prestations d'assurance traditionnelles. L'évolution démographique, autrement dit la baisse de la natalité et l'augmentation de l'espérance de vie, déséquilibrent le système de prévoyance vieillesse existant. Toujours moins d'actifs doivent subvenir aux besoins d'un nombre croissant de retraités, phénomène accentué par le prolongement de la phase de formation et par les retraites anticipées.

⁶ Graphique tiré du Panorama de la protection sociale publié sur Internet par l'OFS :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/00/pan.ContentPar.0002.DownloadFile.tmp/Panorama%2013.pdf>

De nouvelles prestations sociales, l'augmentation du nombre d'ayants droit, mais aussi du recours même aux prestations, ont produit et produisent un accroissement massif des dépenses de sécurité sociale. Comme on l'a relevé, la proportion des dépenses de sécurité sociale a passé de 7,6 % du PIB en 1950 à près de 30 % en 2004. Le système ne doit donc pas seulement répondre à de nouveaux défis, mais sa pérennité même est compromise si le volume des prestations sociales, la prise en charge de leur coût et leur financement ne sont pas adaptés à la nouvelle donne.

A cela s'ajoute que le système dans son ensemble est placé face à de nouveaux défis par certains de ses éléments, par exemple le domaine de la santé. Ainsi, les investissements accrus dans ce domaine font progresser la médecine, contribuant entre autres à réduire la mortalité infantile, à augmenter l'espérance de vie et à maintenir un grand nombre de personnes en bonne santé et en activité. Cependant, la mise en place et l'entretien d'un système de santé performant pour l'ensemble de la population entraînent non seulement des coûts élevés, qui se répercutent sur le niveau des primes, mais encore, à long terme, un potentiel accru de personnes âgées nécessitant de l'assistance et des soins, avec les coûts qui vont de pair.

Les prestations de soutien aux familles, ou leur absence, ont aussi des conséquences dans le domaine de la sécurité sociale : ainsi, le nombre des familles pour lesquelles un seul revenu ne suffit pas, mais qui ne parviennent pas à en obtenir un second faute de places d'accueil extra-familial, augmente. Dans l'aide sociale, les familles monoparentales constituent la catégorie d'allocataires la plus importante, du fait que les conséquences économiques d'une séparation ou d'un divorce ne font pas partie des risques classiques affectant le revenu et qu'aucune prestation spécifique n'est prévue pour ce groupe hormis les avances de pension alimentaire. Enfin, les couples sont toujours plus nombreux à renoncer à fonder une famille, compromettant ainsi un système fondé sur un rapport équilibré entre jeunes actifs et personnes âgées.

Les changements constants au sein de la société et sur le marché de l'emploi sont en lien étroit avec le système de sécurité sociale. En d'autres termes, la pérennité du système dépend de sa capacité de s'adapter aux modifications du contexte sociétal. Il en résulte, pour la recherche dans le domaine de la sécurité sociale, un centre d'attention supplémentaire : outre l'étude de l'organisation du système et le contrôle de l'efficacité et de l'efficience des prestations sociales, l'analyse de ce contexte et de son évolution attendue ou envisageable est indispensable.

5. Offices fédéraux et institutions impliqués

La compétence d'offices fédéraux et d'autres institutions pour ce qui est de la recherche dans le domaine de la sécurité sociale et, partant, leur participation à cette activité dérivent d'abord de l'attribution des responsabilités pour les assurances sociales existantes. L'OFAS est chargé de garantir la sécurité sociale à la vieillesse, en cas d'invalidité et en cas de perte du soutien de famille ; le seco a la responsabilité de l'assurance-chômage, qui couvre le risque de la perte d'emploi ; l'OFSP, celle de l'assurance-maladie et de l'assurance-accidents, qui couvrent les risques d'atteinte à la santé. Il est encore d'autres offices fédéraux qui sont confrontés à des problématiques de politique sociale dans l'exercice de leur mandat légal. Ainsi, l'Office fédéral de l'agriculture a constamment besoin d'informations à jour sur la situation de vie des ouvriers agricoles et de leur famille. L'Office fédéral du logement s'occupe, entre autres, de la situation des familles en matière de logement. L'Office fédéral des migrations analyse les questions de santé et les demandes de thérapie des requérants d'asile et des victimes de guerre. Si l'on considère les dépenses

des assurances sociales, l'OFAS est chargé de deux tiers des prestations, le troisième tiers étant fourni par les autres offices fédéraux cités. Cette répartition explique aussi pourquoi l'OFAS est chef de file et chargé d'établir le plan directeur de recherche « Sécurité sociale ».

Tous ces offices ont des activités de recherche dans le domaine politique « Sécurité sociale », mais dans des proportions variables. Une vue d'ensemble de leurs projets de recherche en cours ou planifiés est proposée en annexe. De plus, l'OFSP, chef de file pour le domaine politique « Santé », en rédige le plan directeur de recherche, qui comprend aussi les projets portant sur l'assurance-maladie et l'assurance-accidents. S'ils sont connus, les moyens utilisés ou prévus pour ces recherches sont également indiqués dans la vue d'ensemble. L'Office fédéral de la statistique (OFS) établit son propre plan pluriannuel.⁷ Il recueille en permanence des données sur la « Sécurité sociale », procède à des analyses et à des comparaisons à l'échelle nationale et au plan international et veille à ce que tous les offices fédéraux et les institutions de recherche aient accès à des données à jour et puissent ainsi se référer, autant que possible, à un même état du savoir. Le site web que l'OFS consacre au champ thématique « Sécurité sociale » contient de riches informations sur les données, les rapports de recherche et les statistiques les plus récents. On trouvera en annexe un aperçu des publications récentes et un extrait du plan 2004-2007.

Alors que la responsabilité des assurances sociales est assumée au niveau fédéral, l'aide sociale, ainsi que de nombreuses autres prestations sociales, relèvent des cantons et des communes. Il s'ensuit que les administrations cantonales donnent elles aussi des mandats pour des projets de recherche et participent ainsi à l'élaboration du savoir dans le domaine de la sécurité sociale. C'est ainsi que le canton de Zurich publie régulièrement, en collaboration avec l'OFS, un rapport social qui décrit et analyse la structure et le contexte du recours à l'aide sociale.⁸

De nombreuses contributions importantes à la recherche proviennent encore d'institutions publiques et privées, d'universités et de hautes écoles spécialisées, surtout dans les branches travail social, sciences sociales, économie politique et économie d'entreprise, droit ou encore médecine sociale et préventive. On pourrait encore citer à ce titre Caritas, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), Pro Juventute ou Pro Senectute, des organisations de personnes concernées ou encore la Communauté suisse de travail pour la politique sociale (CSPS).⁹ Un vaste programme de recherche dans le domaine de la sécurité sociale a vu le jour sur mandat du Fonds national suisse. Le PNR 45 « Problèmes de l'Etat social » comprenait quatre grands modules et a débouché sur de nombreuses publications dans le domaine de la sécurité sociale. Des instituts d'étude étrangers aussi participent régulièrement à des recherches dans ce domaine ou ont des activités spécifiques qui le recourent. Les PNR 51 et 52 traitent également de thèmes qui relèvent de ce domaine politique. Le PNR 51, surtout dans son module « Travail social et politique sociale », comprend des projets sur les thèmes « aide sociale », assistance publique » et « intégration et exclusion ». ¹⁰ Le PNR 52, qui s'intéresse principalement à la « jeunesse », étudie en particulier l'importance et la diversité des relations entre générations.¹¹

Il est fréquent aussi que des instituts spécialisés étrangers participent à des travaux de recherche dans le domaine de la sécurité sociale ou poursuivent des activités de recherche spécifiques qui recourent ce domaine. Ainsi, des organisations internationales telles que l'OCDE, le Fonds monétaire international¹²,

⁷ Statistischer Mehrjahresbericht des Bundes 2003-2007, p.52 ss., p.66

⁸ Sozialbericht Kanton Zürich 2005

⁹ <http://www.socialcoalition.ch/f/>

¹⁰ <http://www.nfp51.ch/f.cfm>

¹¹ <http://www.nfp52.ch/f.cfm>

¹² <http://www.imf.org/external/fra/index.asp>

L'European Centre for Social Welfare Policy and Research¹³ et l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS)¹⁴ se penchent aussi sur des questions actuelles de politique sociale. On trouvera en annexe une vaste bibliographie, établie à partir de diverses bases de données, qui vise à donner une vue d'ensemble des publications sur le thème de la sécurité sociale.

6. Activités de recherche actuelles et principaux résultats

L'aperçu qui suit des activités de recherche en cours et des principaux résultats aborde pour commencer des enquêtes récentes sur le contexte sociétal de la sécurité sociale. Celles-ci mettent en lumière le changement des formes de vie, mais aussi la perception des assurances sociales suisses.

Le rapport de tendances Univox 2006/2007 (gfs 2006) relève que le mariage est toujours la forme de vie en couple la plus populaire, mais que son « avance » par rapport aux autres formes a diminué. Les autres formes de vie, devenant plus répandues, sont également mieux acceptées. Un partenariat fixe sans acte de mariage est aujourd'hui accepté par 60 % des participants au sondage (contre 46 % en 1986), alors que le changement de partenaires (swinging) est rejeté. La vie en solitaire est jugée aujourd'hui de façon plus nuancée ; pour reprendre la formule percutante trouvée par Höpflinger (2006), la « single way of life » débouche sur le « calvaire du solitaire ». En seulement quatre ans, l'approbation de cette forme de vie a passé de 60 % à 45 %. Dans l'ensemble, résume Höpflinger, on peut retenir que la coexistence de formes de vie traditionnelles et innovatrices est largement acceptée, mais on peut noter çà et là que la tendance à un individualisme accru, observée ces vingt dernières années, est en train de se renverser depuis quelque temps.

L'approbation ou le rejet des nouvelles formes de partage des tâches au sein des couples a évolué en phase avec celle des nouvelles formes de vie, avec toutefois un véritable fossé entre désir et réalité. En effet, près de 60 % des personnes interrogées soutiennent le modèle partenarial, mais dans trois bons quarts des ménages de couple, la femme assume l'essentiel des tâches ménagères et familiales.

Pour ce qui est de la perception de l'efficacité des assurances sociales suisses, l'étude Univox constate que les changements de l'économie, de la société et de la technique, la migration et les défis culturels qui en résultent, mais aussi la possibilité ou non de financer à long terme les assurances sociales renforcent le sentiment d'insécurité de près de la moitié des citoyens. C'est particulièrement le cas parmi les personnes ayant un bas niveau de formation et les personnes relativement âgées qui n'arrivent pas à comprendre ces changements ou qui n'ont pratiquement pas la possibilité ou les moyens de s'y adapter.

L'évolution des conflits d'intérêts socio-politiques ne cesse elle aussi d'alimenter le débat public. La Suisse est-elle en train de devenir une société à deux vitesses ? Le nombre de groupes d'intérêts recelant un potentiel conflictuel, du genre employeurs/salariés, universitaires/non-universitaires, Suisses/étrangers, riches/pauvres, salariés/chômeurs, tend à augmenter, même si ces conflits sont pour l'instant restés plutôt latents. Dans le domaine de la politique sociale, le thème le plus discuté est pour l'instant celui des droits des étrangers et des Suisses, quoique l'on note à cet égard de grandes différences d'une région à l'autre.

Autre source d'information sur les thèmes de « sécurité sociale » qui retiennent le plus l'attention de la population suisse, le « baromètre des préoccupations » publié à intervalles réguliers par l'institut gfs pour

¹³ <http://www.euro.centre.org>

¹⁴ <http://www.issa.int/fren/homef.htm>

le Credit Suisse.¹⁵ Pour la sixième fois d'affilée, le chômage, le système de santé et la prévoyance vieillesse viennent en tête des préoccupations. L'inquiétude pour la « sécurité sociale » grandit en conséquence, elle est même remontée au deuxième rang depuis 1995. Ces préoccupations sont toutefois inégalement réparties au sein de la population, les plus jeunes se faisant davantage de souci pour leur emploi, les plus âgés pour la santé et pour la prévoyance vieillesse.

Il est intéressant de noter que, quoique les assurances sociales fonctionnent bien, les risques « classiques » – vieillesse, invalidité, problèmes de santé et chômage – semblent susciter les plus grandes préoccupations. Cela pourrait tenir à ce que les personnes interrogées sont sensibilisées, par les médias par exemple, aux problèmes financiers des assurances sociales, sans toutefois être en mesure d'évaluer dans quelle mesure ces problèmes pourraient affecter leur propre situation d'assuré. D'un autre côté, on peut y lire le signe que les changements attendus ou déjà survenus dans la société augmentent l'incertitude quant à la capacité du système de sécurité sociale à s'y adapter à temps et de manière appropriée.

Projets de recherche 2004-2007 à l'Office fédéral des assurances sociales

Les activités de recherche de l'OFAS sont axées en premier lieu sur les besoins de ses domaines. Tant pour le domaine Prévoyance vieillesse et survivants que pour le domaine Assurance-invalidité, il existe des programmes de recherche en vue d'approfondir les bases et d'étudier des questions particulières, notamment les modifications du contexte général. Depuis janvier 2006, l'OFAS compte un nouveau domaine, « Famille, générations et société », qui s'intéresse notamment aux questions de sécurité sociale importantes d'un point de vue économique général. Des recherches s'imposent d'une part pour analyser l'efficacité et les interactions des diverses prestations sociales aux niveaux communal, cantonal et fédéral, d'autre part pour approfondir des questions actuelles en matière de politique familiale et sociale.

Tous les projets de recherche et les publications de l'OFAS sur le thème de la sécurité sociale se trouvent dans ARAMIS, la base de données de la Confédération sur la recherche, et sur le site web de l'office.¹⁶ Nous n'offrons par conséquent ci-après qu'un rapide aperçu des projets de recherche en cours, relevant davantage la signification et les problématiques sous-jacentes de quelques projets importants. La discussion de ces questions permettra de dégager aussi des pistes concernant les besoins futurs de l'OFAS en matière de recherche et ses priorités.

Domaine de recherche Prévoyance vieillesse et survivants

L'AVS est sans cesse confrontée à de nouveaux défis. Les dix révisions qu'elle a connues jusqu'ici ont largement permis d'y répondre. Il a été possible d'y intégrer progressivement de nouvelles tâches et de nouvelles prestations. La 11^e révision en cours ne prévoit pas de changement radical du système et elle n'a pas non plus pour objectif principal de garantir le financement de l'assurance. Cependant, face à l'évolution de la démographie, de la société et de l'économie, seule une réforme en profondeur peut assurer l'avenir de la prévoyance vieillesse.

¹⁵ On trouvera le *Sorgenbarometer 2006* (en allemand seulement) à l'adresse <http://www.soziotrends.ch/leben/sorgenbarometer.php>.

¹⁶ <http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung>

C'est pourquoi un programme de recherche visant à obtenir les informations de base pour une 12^e révision de l'AVS a été lancé. Il prévoit des analyses scientifiques sur trois thèmes centraux :

- consolidation financière de l'AVS (prestations complémentaires comprises),
- analyse comparative (à l'échelle internationale) de divers modèles de réforme pour l'AVS,
- étude approfondie des déterminants de la retraite anticipée et de leur évolution.

Les premiers résultats d'un examen détaillé de divers modèles de réforme de la prévoyance vieillesse ayant abouti dans d'autres pays sont attendus courant 2007 ; ils pourraient servir de point de départ pour des étapes concrètes d'adaptation de l'AVS suisse. Un autre projet en cours analyse les modifications apportées de 2000 à 2005 aux règlements des caisses de pensions pour régler les possibilités d'anticipation de la rente et leurs limites. Un résultat important du programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse (IDA ForAlt) a été le constat que ce sont en fin de compte les prestations du 2^e pilier qui déterminent la possibilité de prendre une retraite anticipée. Il est donc essentiel de disposer d'informations à jour sur leur évolution et leur structuration actuelle pour pouvoir prendre des décisions de relativement grande portée sur les adaptations indispensables, mais socialement défendables, à apporter au 2^e pilier. Enfin, des analyses porteront sur la situation économique des survivants et sur la possibilité d'encourager le travail à temps partiel des personnes âgées (4^e pilier).

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, un premier programme pluriannuel de recherche sera lancé courant 2007 pour analyser les effets de la 1^{re} révision de la LPP. Un premier projet évaluera les effets des mesures de transparence sur les organes dirigeants des institutions de prévoyance, les organes de surveillance, la haute surveillance et les assurés. Un deuxième projet étudiera les effets des nouvelles règles de la gestion paritaire.

Domaine de recherche Assurance-invalidité

L'augmentation extraordinaire du nombre de bénéficiaires de prestations AI, surtout pour des invalidités de nature psychique, a incité l'OFAS à lancer un *Programme pluriannuel de recherche sur l'invalidité et le handicap et sur la mise en œuvre de la loi sur l'assurance-invalidité (PR-AI)*.¹⁷ S'étalant de 2006 à 2009, ce programme s'achèvera par un rapport de synthèse. Il a pour base légale l'art. 68 LAI, qui prévoit que la Confédération entreprenne ou fasse réaliser « des études scientifiques sur la mise en œuvre de la loi pour a. en contrôler et en évaluer l'application ; b. en améliorer l'exécution ; c. en accroître l'efficacité et d. proposer les modifications utiles ». Conformément à ce mandat légal, les objectifs prioritaires du programme consistent à identifier les causes de l'augmentation rapide des cas d'invalidité, à élaborer des bases scientifiques (critères et données) permettant de juger de l'efficacité des mesures adoptées par les révisions de l'AI, ainsi qu'à proposer de nouveaux instruments contribuant à la réalisation des objectifs de la LAI et des modifications la loi qui pourraient en améliorer l'efficacité. En conformité avec les objectifs formulés, le programme comprend quatre blocs thématiques :

- l'assurance-invalidité, en aval et en amont,
- intérêts des acteurs et structures incitatives,
- invalidité pour raisons psychiques,
- effets de la loi, de ses révisions et des nouveaux instruments.

¹⁷ <http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/00106/01326/index.html?lang=fr>

Parmi les thèmes de projet concrets du programme de recherche, on peut citer les effets de la jurisprudence et de la pratique judiciaire des tribunaux sur l'évolution de l'assurance-invalidité, la question de la perception induite de prestations AI, les tenants et les aboutissants de la forte augmentation du nombre de cas d'invalidité de nature psychique, en particulier chez les jeunes et les migrants, ainsi que l'évaluation des services médicaux régionaux (SMR) et de l'aide au placement offerte par les offices AI. Le programme a donc pour but d'améliorer le niveau des connaissances sur les effets de la LAI et de ses révisions, et ainsi de contribuer à deux objectifs : meilleure application du principe selon lequel « la réadaptation avant la rente » et maîtrise des coûts.

L'OFAS est en outre en train de réaliser un *projet d'évaluation* portant sur le *projet pilote* « Budget d'assistance », lequel vise à favoriser l'autonomie, la liberté de choix et la responsabilité individuelle des personnes avec un handicap. Lors de la 4^e révision de l'AI, le Conseil fédéral s'est vu confier le mandat de réaliser un ou plusieurs projets pilotes pour collecter des expériences sur les mesures propres à aider les assurés nécessitant des soins et de l'assistance en raison de leur handicap à mener une vie autonome responsable. Ces projets devaient faire l'objet d'une évaluation scientifique. Après examen des projets issus de l'appel d'offres, le Conseil fédéral a opté par décision du 10 juin 2005 pour la mise sur pied du projet pilote « Budget d'assistance » présenté par le Centre Assistance Suisse (Fachstelle Assistenz Schweiz, FassiS). Ce projet court du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Dans le système actuel, les besoins en soins et assistance à domicile des personnes avec un handicap ne sont pas toujours couverts financièrement. Le projet pilote vise à offrir aux bénéficiaires d'une allocation pour impotent de l'AI une autre solution, qui les indemnise mieux que le système actuel, au moyen d'un budget d'assistance individuel, pour les soins et l'assistance reçus à domicile, tout en supprimant les restrictions dans le choix des personnes fournissant l'assistance et en leur permettant de déterminer eux-mêmes dans une plus large mesure la nature de cette assistance et le moment où elle est apportée.¹⁸ Si le projet accroît l'autonomie au quotidien, il représente aussi une alternative à l'assistance dispensée en home ou dans d'autres institutions pour personnes handicapées et il favorise l'insertion dans les filières de formation régulières et dans le marché du travail.

L'OFAS a élaboré une méthode d'évaluation pour chercher une réponse à ces questions.¹⁹ On devrait ainsi, d'une part, disposer d'ici fin 2007 d'informations pertinentes dont le Conseil fédéral a besoin pour décider s'il convient de prolonger le projet pilote. D'autre part, il faut que des bases de décision soient prêtes d'ici fin 2009, car le Conseil fédéral doit pouvoir se référer à une documentation empirique fondée pour juger s'il convient de compléter le système actuel par un budget d'assistance et, dans l'affirmative, sous quelle forme.

Domaine de recherche Famille, générations et société

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les tâches de l'OFAS dans le domaine de la politique de la famille, de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse, ainsi que les questions générales de politique sociale, sont regroupées dans le domaine Famille, générations et société. En matière de politique familiale, il faut citer d'abord le programme d'impulsion « Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants », dont l'évaluation a fait l'objet de deux projets de recherche, portant l'un sur l'impact et l'autre sur la mise en œuvre. Les deux rapports d'évaluation concluent dans l'ensemble à la réussite du programme. Toutefois, celui relatif à

¹⁸ Pour plus de détails, voir la [description](#) du projet pilote.

¹⁹ Voir la [Méthode d'évaluation](#) du projet pilote « budget d'assistance ».

l'impact relève que la demande en matière de places d'accueil excède encore largement l'offre, et celui consacré à la mise en œuvre constate plutôt un manque dans la qualité des demandes présentées.

Devant l'apparition de nouvelles formes d'exercice de l'activité lucrative et face à l'exigence d'une flexibilité accrue sur le marché de l'emploi, une question cruciale et des plus complexes qui se pose sur l'agenda politique de l'Etat social peut être formulée ainsi : comment flexibiliser ce marché pour faire face aux pressions toujours plus fortes de la concurrence sans devoir abaisser le niveau de la protection sociale ? Une des approches aujourd'hui discutées est celle de la « flexicurité ». Une étude sur cette approche examine comment la situation se présente aujourd'hui en Suisse en ce qui concerne la flexibilité de l'emploi et les assurances sociales existantes et si des lacunes apparaissent dans notre système de sécurité sociale. Ses résultats devront permettre de dire à quelles conditions ou pour quelles formes d'activité un concept de flexicurité serait indiqué pour la Suisse et quelles lacunes du système de sécurité sociale il permettrait de combler.

Le projet de recherche européen « Rescaling of social welfare policies – A comparative study on the path towards multi-level governance in Europe », auquel participent dix pays, étudie la question des transferts de compétences en matière de politique sociale, au cours des dernières décennies, entre les différents niveaux politiques, et de leurs répercussions. Ce projet est dirigé et coordonné par le « European Centre for Social Welfare Policy and Research », à Vienne. L'OFAS est le mandant du sous-projet suisse, auquel participe également la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) au titre de partenaire de terrain. Le projet européen a pour but d'étudier, dans quatre domaines relevant de l'Etat social, la répartition et les transferts de tâches entre les niveaux national, régional et communal de l'Etat, ainsi qu'entre acteurs publics et acteurs privés, et d'en discuter les effets, les opportunités et les risques.²⁰ Les domaines de tâches sélectionnés sont l'aide sociale, les mesures actives sur le marché du travail, les soins de longue durée et aux personnes âgées, ainsi que l'intégration des migrants. Le sous-projet suisse traite des trois premiers.

²⁰ http://www.hsa.fhz.ch/pdf/Forschungsstelle/Abstract_Rescaling.pdf

7. Financement de la recherche dans le domaine « Sécurité sociale »

Les activités de recherche dans le domaine de la sécurité sociale couvrent un large spectre. Plusieurs offices fédéraux, les administrations cantonales, les hautes écoles et d'autres institutions publiques ou privées fournissent des fonds pour financer des projets. Seule une partie des moyens réservés à la recherche dans ce domaine peut être chiffrée de façon systématique. Ainsi le budget recherche de l'OFAS est entièrement consacré à des projets portant sur la sécurité sociale, mais l'OFSP, le seco et les autres offices fédéraux n'engagent en général pas un montant prédéfini pour ce type de projets. La plupart du temps, les ressources sont accordées en fonction de projets donnés. On voit donc qu'à part le budget recherche de l'OFAS et les projets déjà planifiés ou fixés par contrat, il n'est guère possible d'avancer des chiffres fiables sur les moyens qui seront disponibles pour les activités de recherche de l'administration fédérale dans le domaine de la sécurité sociale. C'est plutôt en jetant un regard rétrospectif sur les sommes déjà dépensées que l'on peut tirer des conclusions sur le financement de cette recherche.

Nous indiquons ci-après les sommes consacrées par l'OFAS à la recherche dans les domaines thématiques assurance-vieillesse et survivants, assurance-invalidité, politique sociale, questions familiales et économie nationale, ainsi qu'au développement de la sécurité sociale. Il s'agit pour l'essentiel de son budget recherche, que complètent les ressources directement accordées pour des recherches relevant d'un mandat légal, dans le domaine de l'assurance-invalidité par exemple. Ces indications sont complétées par les fonds engagés par d'autres offices fédéraux. Nous ne disposons pas des données des hautes écoles ni d'autres institutions publiques ou privées.

Moyens consacrés par l'OFAS à la recherche de 2004 à 2007 (en milliers de francs)

| Domaine de recherche | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|------------------------------------|------------|------------|------------|--------------|
| Assurance-vieillesse et survivants | 306 | 273 | 207 | 400 |
| Assurance-invalidité ²¹ | 152 | 256 | 537 | 1'000 |
| Politique sociale en général | 60 | 292 | 140 | 162 |
| Total | 518 | 821 | 884 | 1'562 |
| (Budget R+E) | 518 | 516 | 526 | 598 |
| Lois spéciales | 0 | 305 | 358 | 964 |

(Source : Estimations OFAS)

Ce sont en tout 3,8 millions de francs qui ont été dévolus à la recherche pour la période de 2004 à 2007, dont env. 30 % pour la prévoyance vieillesse et survivants, un peu plus de 50 % pour l'assurance-invalidité et près de 20 % pour la politique sociale en général.

Les offices fédéraux suivants ont annoncé d'autres ressources pour des projets de recherche dans le domaine de la sécurité sociale :

²¹ Depuis 2005, financement additionnel par l'assurance-invalidité.

Autres moyens consacrés à la recherche dans le domaine de la sécurité sociale de 2004 à 2007 (en milliers)

| Office fédéral | Vieillesse | Santé & invalidité | Politique sociale en général | Marché du travail et chômage |
|---|-------------------|--------------------|------------------------------|------------------------------|
| Secrétariat d'Etat à l'économie ²² | 230 ²³ | 46 ²⁴ | 167 | 2'601 |
| Office fédéral du logement | | | 73 | |
| Office fédéral des migrations | | 301 | | |
| Office fédéral de l'agriculture | | | 63 | |
| Office fédéral de la statistique | 530 | | | |
| Total | 760 | 347 | 303 | 2'601 |

(Source : informations des offices)

Les ressources financières et les contributions annoncées par les autres offices fédéraux pour des projets de recherche dans le domaine de la sécurité sociale se montent en tout à quelque 3,4 millions de francs. L'OFSP, après l'achèvement en 2001 de la vaste analyse des effets de la LAMal, n'a plus réalisé que des projets isolés concernant l'assurance-maladie et l'assurance-accidents (voir annexe), dont l'ampleur financière n'a pu être chiffrée avec précision. Comme on l'a relevé au chap. 5, l'OFSP établit lui-même un plan directeur de recherche pour le domaine politique « Santé », qui donnera une vue d'ensemble des ressources engagées. L'OFS ne dispose pas non plus de chiffres suffisamment différenciés sur les ressources consacrées exclusivement, durant la période de 2004 à 2007, à des activités de recherche dans le domaine de la sécurité sociale. Seule exception, le module « Sécurité sociale » de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA ; enrichi d'un échantillonnage de la population étrangère) et l'étude qui en a été dérivée sur la prévoyance vieillesse ; un montant d'environ 530 000 francs a été consacré à ce projet.

En additionnant le budget recherche de l'OFAS et les dépenses affectées par les autres offices fédéraux, on obtient donc quelque 8 millions de francs pour des projets de recherche dans ce domaine. Ce sont les projets consacrés à l'assurance-chômage et à l'assurance-invalidité qui se taillent la part du lion. Dans les deux cas, des dispositions des lois spéciales garantissent qu'une bonne partie des activités de recherche est financée par les recettes de l'assurance.

²² De nombreux projets de recherche du seco sont financés au moyen du Fonds de l'assurance-chômage (voir annexe).

²³ Dont 30'000 francs sont prévue dans le budget recherche de l'OFAS.

²⁴ Participation au projet de recherche: Comparaison des system nationaux de santé Suisse-Pays Bas sous considération des aspects d'efficacité.

8. Enquête Delphi « Sécurité sociale » et tendances de la recherche

Afin de disposer de meilleures bases pour planifier la recherche dans le domaine de la sécurité sociale, l'OFAS a commandé fin 2006 une vaste enquête auprès d'experts. Il s'agissait, d'une part, de repérer les lacunes à combler dans ce domaine de recherche et, d'autre part, de définir dans une plus large mesure les thèmes de recherche en fonction des défis et des risques sociaux prévisibles. On a recouru pour ce faire à la méthode Delphi²⁵ classique, en deux questionnaires successifs. Une bonne centaine d'experts actifs dans de hautes écoles, des institutions privées, des fondations ou les services publics ont été interrogés par voie électronique. Les résultats définitifs de l'enquête Delphi ne seront disponibles que fin mars. Mais les premières analyses montrent clairement où les experts interrogés mettent les priorités.

Sont cités comme principale évolution et principaux défis à relever pour le système de sécurité sociale les exigences accrues en matière de flexibilité et de productivité des travailleurs. Contrats à durée limitée, travail temporaire ou travail sur appel rendent plus difficile la planification du revenu et exigent des actifs une organisation plus souple de leur vie. Dans le même temps, la fréquence accrue de maladies physiques et psychiques ou de nouvelles maladies comme le burn-out est vue comme le signe que l'accroissement des exigences sur le marché de l'emploi aboutit au surmenage. Au second rang figurent les défis posés par une société en constant changement. Quelque 80 % des personnes interrogées craignent que le système de sécurité sociale ne réagisse pas assez vite au changement et que le risque d'une pauvreté structurelle s'accroisse en conséquence, ou que le fossé s'élargisse encore entre groupes de population aisés et groupes vivant dans la précarité.

Les principales adaptations à apporter au système sont donc, de l'avis des experts, des mesures qui d'un côté augmentent la réactivité du système et de l'autre comblent des lacunes concrètes. Pour accroître cette réactivité, il s'agit surtout d'améliorer la coordination entre les divers sous-systèmes et d'harmoniser le droit aux prestations sociales pour toutes les formes d'exercice de l'activité lucrative. Suivant les résultats des projets de recherche en cours sur le thème de la flexicurité, on note un besoin accru de connaissances et de recherche sur les manières d'améliorer la sécurité sociale pour les nouvelles formes de travail. Enfin, la thèse selon laquelle il faut promouvoir davantage les mesures de formation et de perfectionnement pour maintenir ou augmenter la capacité des personnes à rester sur le marché de l'emploi rencontre une approbation unanime.

Au chapitre du comblement des lacunes du système, les experts sont quasi unanimes à juger que les chances des enfants et des jeunes en matière de formation et d'intégration doivent être améliorées par une ample offre d'accueil au niveau scolaire et préscolaire. La prolongation du programme d'impulsion « Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants » indique à cet égard la voie à suivre, même si notre pays, en comparaison internationale, est encore bien loin d'offrir des places d'accueil à tous, compétence qui, en Suisse, relève des communes.

Les experts attribuent une haute priorité à l'étude des interactions entre les sous-systèmes de la sécurité sociale et à leurs effets incitatifs combinés. Il ressort de nombreux commentaires que ce n'est pas tant le système en tant que tel qui ne répond pas ou plus aux exigences actuelles, mais son degré d'efficacité, qui est insuffisant. De ce fait, la deuxième priorité formulée en matière de recherche est celle d'analyses longitudinales de « biographies à risque » qui permettent d'identifier les facteurs d'exclusion sociale ou professionnelle et ceux qui favorisent l'intégration ou la réinsertion. Ce type d'analyse serait aussi suscep-

²⁵ On trouvera dans le glossaire (voir annexe) une brève description de la méthode Delphi.

tible de renseigner sur les lacunes présentées par les sous-systèmes ou sur les insuffisances dans la coordination entre les garants des prestations.

Les activités de recherche actuelles dans l'administration fédérale permettent de dégager quelques autres *tendances* pour la période de planification 2008-2011. Il est toutefois à relever que le rythme annuel du budget, limité, réservé aux activités de recherche de l'administration fédérale ne laisse que peu de marge pour la conception de programmes pluriannuels. De tels programmes ne peuvent être planifiés de façon rationnelle et réaliste que si d'autres voies de financement s'offrent pour les réaliser, comme c'est par exemple le cas pour l'assurance-invalidité.

Domaine Prévoyance vieillesse et survivants

La principale tendance de la recherche dans le domaine de la prévoyance vieillesse concerne la maîtrise des effets de l'évolution démographique et la progression du phénomène de la retraite anticipée. D'un côté, on s'interroge sur la manière de maintenir l'efficacité du système de prévoyance ; de l'autre, on se demande dans quelles conditions les personnes sont prêtes à travailler jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite et même au-delà. La garantie à long terme de la prévoyance vieillesse exige que le système puisse s'adapter à l'évolution démographique. On ne sait pas encore à quoi pourrait ressembler une « autorégulation » des assurances sociales suisses et quelles modifications concrètes devraient y être apportées pour que des mécanismes de ce type puissent être intégrés dans l'AVS et éventuellement dans la PP.

Une lacune manifeste à combler a trait aux effets de la mondialisation et de la mobilité accrue de la main-d'œuvre sur l'acquisition du droit aux prestations de l'AVS et de la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'une part d'identifier les adaptations à apporter au système suisse de prévoyance vieillesse et, d'autre part, d'examiner dans quelle mesure et sous quelle forme les prestations peuvent être « exportées » ailleurs que dans l'espace communautaire.

Des projets porteront en nombre croissant sur l'apparition de nouveaux risques et de nouveaux groupes à risque, et sur les lacunes d'assurance qui leur sont propres. Ainsi, les résultats du projet de recherche « flexicurité » pourraient aboutir à orienter les adaptations du système de prévoyance vieillesse avant tout vers la maîtrise de risques structurels ou vers la réponse à donner aux « biographies à risque ». Des réformes de ce type nécessiteraient au préalable de vastes analyses des possibilités de structuration et de mise en œuvre. Enfin, il serait indispensable d'en évaluer périodiquement la réussite.

Domaine Assurance-invalidité

La principale lacune de la recherche dans le domaine de l'assurance-invalidité réside dans le manque de connaissance des facteurs et des incitations influant sur l'intégration sociale et la réinsertion professionnelle des personnes invalides ou menacées d'invalidité. D'autres projets de recherche pourraient contribuer ici à élaborer des mesures susceptibles de réduire à long terme ou même d'éviter tout à fait la diminution de la capacité de gain. Il s'agirait en particulier d'analyser à quelles conditions les entreprises sont en mesure d'offrir des emplois, ou prêtes à le faire, aux personnes dont les performances sont réduites par des problèmes de santé physique ou psychique. Dans l'optique d'un allègement financier durable de l'assurance-invalidité, les changements apportés aux incitations devraient se rapporter à tous ses acteurs.

Domaine Famille, générations et société, ou politique sociale en général

Il y a de nombreuses questions à creuser dans le domaine de la politique de la famille, de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse. La mutation rapide du contexte économique et sociétal, les multiples possibilités d'organiser sa vie et ses loisirs, sans oublier la large diffusion de l'électronique de divertissement et des nouvelles technologies de communication, ont des répercussions diverses sur la vie, les expériences et les opportunités des enfants, des jeunes, des familles et des personnes âgées. Cette mutation constante ne cesse de placer les divers domaines politiques face à de nouveaux défis. Les projets de recherche dans ce domaine porteront en particulier sur des questions de socialisation, sur l'accueil extra-familial et scolaire des enfants et des jeunes, sur les soins aux personnes ayant besoin d'aide, mais aussi sur la cohabitation des générations et sur l'organisation des relations intergénérationnelles.

A part l'évolution démographique, ce sont surtout les changements sur le marché de l'emploi qui mettent à l'épreuve la solidité et l'efficacité du système de sécurité sociale. Le droit aux prestations qu'il garantit est le plus souvent étroitement lié à l'exercice d'une activité lucrative et au montant du revenu qui en est tiré. Les personnes ou les groupes qui cumulent les facteurs de risque, tels que l'absence ou un bas niveau de qualification professionnelle, les changements d'emploi, les handicaps physiques ou psychiques, une connaissance imparfaite de la langue ou une situation familiale problématique, ne peuvent souvent réintégrer le monde du travail que si les efforts de réinsertion professionnelle sont combinés avec des mesures d'intégration sociale. Comme le PNR 45 le montre, et l'étude Delphi sur la recherche le confirme de façon saisissante, toute une gamme d'offres et de prestations de soutien existent pour faire face à ces risques, mais elles proviennent le plus souvent de sources diverses. Les premiers efforts entrepris pour mieux coordonner ces prestations, comme la CII-MAMAC²⁶, doivent être analysés avec soin, si l'on veut en déduire les conditions qui assureront le succès de l'intégration ou de la réinsertion des personnes aux prises avec des situations problématiques complexes.

Sécurité sociale et genre

Indépendamment de l'identification de nouveaux groupes sociaux à risque, il y a longtemps que la recherche présente des lacunes pour ce qui a trait à la prise en compte de la diversité des besoins respectifs des femmes et des hommes par le système de sécurité sociale.²⁷ Les personnes qui ont réduit ou dû réduire leur activité lucrative pour s'occuper de leurs enfants ou de membres de leur famille nécessitant des soins, ont droit à des prestations et à des rentes moins élevées en cas de perte d'emploi ou en cas d'invalidité et à la retraite. C'est d'abord le cas des femmes qui assument en règle générale la majeure partie des tâches familiales de soins et d'assistance.²⁸ Voilà pourquoi des adaptations ont été apportées tant dans le premier que dans le deuxième pilier pour améliorer la situation en matière de prévoyance des personnes qui voient les prestations auxquelles elles ont droit réduites en raison des tâches d'assistance qu'elles ont assumées. Le *splitting* des revenus et le partage des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance ont été introduits dans l'AVS pour les couples mariés, et le droit du divorce prévoit une com-

²⁶ La CII (collaboration interinstitutionnelle) est une stratégie commune visant à améliorer la collaboration entre organisations partenaires des domaines de l'assurance-chômage et de l'assurance-invalidité; le projet MAMAC (Medizinisch-ArbeitsMarktliche Assessments mit Case Management, autrement dit bilan médical, appréciation du potentiel professionnel par rapport au marché du travail et gestion par cas) vise à réinsérer plus rapidement dans le marché du travail *des personnes présentant une problématique complexe*.

²⁷ Carigiet, 2006

²⁸ En 2005, 56,7 % des femmes travaillaient à temps partiel, contre seulement 10,9 % des hommes. Source : Actualités OFS, Le travail à temps partiel en Suisse, juillet 2006.

pensation de la prévoyance pour les prestations du 2^e pilier. Une évaluation de cette compensation montre toutefois que celle-ci n'a lieu qu'une fois sur deux, et souvent pas dans le but qu'elle est censée poursuivre, à savoir compenser la prévoyance professionnelle de la partie la plus faible²⁹.

L'analyse de la situation des femmes et des hommes en matière de prévoyance a peu tenu compte jusqu'ici du fait que toutes les femmes qui travaillent, quel que soit leur état civil et indépendamment du fait qu'elles assument ou non des tâches d'assistance, gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes pour des activités comparables, sous l'effet d'une discrimination indirecte ou statistique³⁰. Autrement dit, bien que la loi garantisse en théorie l'égalité entre hommes et femmes, la réalité se présente différemment. Le système de sécurité sociale ne peut à vrai dire guère avoir pour mission de compenser des inégalités salariales injustifiées entre femmes et hommes, mais il conviendrait à tout le moins d'examiner si et comment le modèle de l'activité lucrative exercée de façon continue et à plein temps, qui sous-tend bon nombre des prestations actuelles des assurances sociales, pourrait être modifié pour mieux répondre aux nouvelles réalités sociales. Sur la base des résultats du projet de recherche « flexicurité » mentionné plus haut, il s'agira de repérer les besoins d'adaptation du système et d'étudier comment les propositions de correctifs pourront tenir compte de façon appropriée des différences entre les sexes. D'autres questions à creuser dans ce domaine sont celles des formes (matérielles) possibles de reconnaissance des prestations bénévoles, ou fournies au sein de la famille, dans le cadre des assurances sociales existantes, par exemple sous forme de crédits à utiliser en cas de besoin pour obtenir des prestations de soins ou d'assistance.

²⁹ Baumann/Lauterburg, Evaluation Vorsorgeausgleich, 2004.

³⁰ www.lohnungleichheit.ch.

PLANIFICATION DE LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE « SÉCURITÉ SOCIALE » POUR LA PÉRIODE 2008-2011

9. Priorités en matière de recherche

Le nombre et l'ampleur des futures priorités de l'OFAS en matière de recherche sont pour l'essentiel fonction des ressources réservées à la recherche dans les budgets décidés annuellement. Cela signifie qu'il n'est pas possible de suivre tous les courants de la recherche, ni de combler à court terme des lacunes incontestées par des projets de recherche appropriés. Compte tenu des moyens disponibles, il s'agit plutôt de fixer des priorités « adaptées aux objectifs ». Les buts assignés à la recherche de l'administration résultent d'une part des finalités à long terme de la « Sécurité sociale » au niveau fédéral, d'autre part des objectifs qui en sont dérivés au niveau des départements, des offices et des domaines. Leur concrétisation finale se fait en général sur la base de propositions des responsables de la recherche ou à partir de questions et de problèmes spécifiques qui se posent aux unités administratives dans l'exécution de leur mandat.

Les programmes de recherche financés par des dispositions législatives spécifiques représentent une exception. On peut citer ici le programme de recherche sur l'invalidité, financé sur la base de l'art. 68 LAI : cet exemple montre que des programmes de recherche à long terme nécessitent un financement lui aussi assuré à long terme. Un vaste programme permet d'élaborer ou de mettre à jour des bases scientifiques, d'étudier des problèmes urgents au moyen de mandats de recherche attribués à court terme, et surtout d'évaluer aussi l'efficacité de la loi elle-même. A l'OFAS, seul le domaine Assurance-invalidité a actuellement la possibilité de fixer des priorités pour une période relativement longue. Les priorités en matière de recherche pour les domaines Prévoyance vieillesse et survivants et Famille, générations et société, par contre, sont principalement déterminées par le budget établi chaque année et par les objectifs assignés annuellement à l'office ou à la recherche.

Priorités de l'OFAS en matière de recherche pour la période 2008-2011

Dans le domaine de la *prévoyance vieillesse et survivants*, les priorités dépendent de l'ampleur et du contenu de la 12^e révision de l'AVS, ainsi que de l'adoption par les Chambres de la nouvelle version de la 11^e révision et de son acceptation en cas de référendum. Deux thèmes de recherche surtout présentent un intérêt certain pour cette 12^e révision encore en phase de planification : analyse des facteurs entraînant des différences de taux de mortalité et modèles de financement du 1^{er} pilier propres à garantir l'équité et l'équilibre intergénérationnels. Outre des études de ce type, une série de travaux évalueront les effets de la nouvelle version de la 11^e révision et porteront en particulier sur les dispositions touchant la flexibilité de l'âge de la retraite.

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, comme on l'a dit, un programme de recherche sur les effets de la 1^{re} révision de la LPP sera lancé courant 2007. Des études sont prévues à partir de 2008 sur les thèmes suivants : les conséquences de l'abaissement du seuil d'entrée et de la déduction de coordination, les effets de la mesure supprimant la limitation des possibilités de rachat et ceux des nouvelles mesures de résiliation des contrats d'affiliation.

Comme aucune réforme en profondeur de la prévoyance professionnelle n'est prévue à l'heure actuelle, aucun programme de recherche n'est planifié à moyen terme, mis à part des travaux ponctuels ayant pour objectif de fournir des réponses aux interventions parlementaires. Si le paquet de mesures visant à promouvoir l'emploi des travailleurs âgés entre en vigueur, l'effet de ces mesures fera l'objet d'une évaluation (2009 à 2011).

Le programme de recherche sur l'*assurance-invalidité*³¹ s'étend sur une bonne partie de la période de planification. Ses thèmes prioritaires comprennent une analyse en profondeur de l'évolution des chiffres clés de l'assurance et surtout l'identification des structures incitatives pour tous les acteurs, dans la perspective de proposer des modifications de loi susceptibles d'influer sur leur comportement. Dans les quatre blocs thématiques du programme, des questions seront formulées et des projets de raccordement seront définis et mis au concours en fonction des résultats des premiers projets achevés. Il faut s'attendre à ce que les problématiques fondamentales du programme ne changent guère, mais que les premiers résultats indiquent où procéder à des analyses plus poussées.

Dans le domaine *Famille, générations et société*, les changements statistiquement vérifiables ou prévisibles dans la structure de la population ne disent pas quelles seront leurs conséquences sur le rapport entre les générations. Des expressions telles que l'« équité intergénérationnelle » ou la « politique des générations » alimentent le débat public sans qu'un consensus se dégage sur la signification de ces termes ni sur les attentes qui leur sont liées. Une clarification de ces notions et une analyse du besoin d'intervention font partie des thèmes de recherche prioritaires pour ce domaine.

Une deuxième priorité a trait aux normes de qualité et au coût (extrêmement variable) des places de crèche en Suisse. Les résultats de la première évaluation du programme d'« aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants » invitent à analyser en profondeur les liens entre frais de prise en charge et facteurs de gestion économique. Il conviendrait aussi d'examiner dans ce contexte la praticabilité d'autres formes de financement, telles que les « bons d'assistance ».

Dans la perspective d'accroître l'« efficacité » des mesures de politique sociale, les thèmes de recherche suivants s'inscrivent encore parmi les priorités pour la période de 2008 à 2011 : Quel est le rôle joué au quotidien dans la politique sociale par les organisations non gouvernementales ou des organismes tels que le Conseil suisse des aînés ou le Parlement suisse des jeunes ? Comment leurs activités et leurs prestations pourraient-elles être recensées et évaluées du point de vue de l'économie nationale ? Les résultats des analyses devraient montrer si le soutien étatique apporté à ces institutions s'avère justifié. Il faudrait examiner en outre si des mesures appropriées sont susceptibles d'augmenter l'« effet » de ces acteurs sur la politique sociale.

³¹ <http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/00106/01326/index.html?lang=fr>

10. Planification des ressources pour la période 2008-2011

L'OFAS dispose – en partie à titre provisoire – des ressources suivantes pour des projets de recherche à mener dans le domaine de la sécurité sociale :

Ressources à disposition de l'OFAS pour la recherche durant la période 2008-2011 (en milliers de francs)

| Domaine de recherche | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Assurance-vieillesse et survivants | 400 | 400 | 400 | 400 |
| Assurance-invalidité ³² | 1'270 | 1'162 | 1'150 | 750 |
| Politique sociale en général | 207 | 216 | 216 | 216 |
| Total | 1'877 | 1'778 | 1'766 | 1'366 |
| (Budget R+E) | 607 | 616 | 616 | 616 |
| Lois spéciales | 1'270 | 1'162 | 1'150 | 750 |

(Sources :Estimations OFAS)

Dans l'état actuel de la planification, l'OFAS pourrait consacrer à la recherche dans le domaine de la sécurité sociale quelque 6,8 millions de francs pour la période de 2008 à 2011. Près des deux tiers de cette somme seraient assurés par des dispositions législatives particulières. Si ces moyens faisaient défaut, les priorités devraient être redéfinies entre les domaines de recherche. Il existe toutefois aussi des incertitudes touchant le budget du secteur Recherche et évaluation (R+E), qui tiennent à l'évolution du budget de l'office, au volume des tâches vouées à la recherche et aux modifications résultant d'interventions politiques ou apportées aux dispositions législatives spécifiques. A l'heure actuelle, on peut estimer que – si les priorités restent les mêmes – environ 23 % des ressources seront affectées à des projets du domaine prévoyance vieillesse et survivants, 64 % à des projets du domaine assurance-invalidité et 13 % à des projets touchant la politique sociale en général. Cependant, les impondérables cités, ou des changements dans les intérêts politiques, pourraient avoir pour effet de fortes variations dans la composition du budget. L'OFSP indiquera dans son propre plan directeur de recherche pour le domaine politique « Santé » les ressources planifiées et leur répartition entre les thèmes.

Etant donné la maigreur des informations sur les fonds disponibles pour la recherche, une analyse plus fine et une discussion de la planification des ressources n'auraient guère de sens. Une fois encore, il s'avère que le besoin de connaissances sur le domaine de la sécurité sociale, l'examen scientifique des bases ou encore l'évaluation de lois ou de mesures dérivent en premier lieu de l'action politique quotidienne et ne sont guère planifiés à long terme. En règle générale, le budget est accordé ou les moyens nécessaires sont fournis en même temps que le mandat est donné. Il est cependant possible de relever annuellement, ou a posteriori, les moyens engagés ou prévus pour la recherche dans ce domaine. Un relevé rétrospectif, sur une période suffisamment longue, peut aussi renseigner utilement sur l'évolution des ressources affectées à cette recherche.

³² Y compris un financement additionnel par l'assurance-invalidité jusqu'en 2009 et à partir de 2009. En vertu des obligations légales en matière de recherche fixées à l'art. 68 LAI, on peut supposer qu'à l'issue du premier programme de recherche sur l'assurance-invalidité, en 2009, des projets de raccordement seront définis. Le budget prévisionnel des obligations courantes prévoit des ressources de 750 000 francs par an pour ces projets de recherche, ainsi qu'un poste à plein temps.

11. Organisation des activités de recherche de l'administration fédérale

Un coup d'œil à l'organisation des activités de recherche de l'administration fédérale montre qu'il faut distinguer deux, voire trois niveaux. Au niveau fédéral, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) dirige et coordonne les activités de recherche relevant de l'administration. Il formule comme suit les conditions nécessaires au succès de ces activités :³³

- une réflexion pour identifier les thèmes dans lesquels la recherche peut apporter des réponses dans un laps de temps compatible avec l'agenda politique ;
- une gestion professionnelle de la recherche doublée de mesures de partage des connaissances et de transfert du savoir vers la pratique ;
- la création d'un cadre propre à garantir l'excellence scientifique de la recherche.

Les différents offices fédéraux connaissent diverses formes d'implantation des activités de recherche et de collaboration entre les responsables de la recherche et les divisions ou départements chargés de remplir le mandat légal de l'office. Les lignes qui suivent décrivent d'abord l'implantation de ces activités au niveau fédéral, puis leur organisation à l'OFAS.

Activités de recherche de l'administration publique au niveau fédéral

Le SER et l'Office fédéral de l'éducation et de la science assument pour le Conseil fédéral les tâches générales de conduite des activités de recherche de l'administration fédérale. Leurs directions forment la présidence du comité de pilotage du domaine formation, recherche et technologie (FRT), qui assure la coordination stratégique de ces activités ; il est également responsable de l'organisation et de la mise à disposition des plans directeurs de recherche quadriennaux.³⁴ Le comité de pilotage est complété par un groupe de coordination servant à l'échange régulier d'informations entre les responsables de la recherche.

Il manque cependant aux formes d'organisation choisies, comme le relève un rapport d'évaluation des plans directeurs 2004-2007, trois compétences déterminantes : elles ne peuvent en réalité décider ni des contenus de la recherche, ni des budgets, ni obliger les offices et les départements à collaborer. Mais comme la responsabilité principale des activités de recherche de l'administration fédérale relève des différents services et que ces activités se rapportent par définition aux problématiques actuelles de l'office en question, ces compétences ne sont pas forcément indispensables. Il y a toutefois une certaine contradiction dans le fait que les directives d'assurance qualité prévoient, au titre de la programmation stratégique, l'établissement de plans directeurs de recherche pour des domaines politiques qui excèdent largement la marge de manœuvre et de décision d'un office. L'attente – formulée dans les Directives 2005 – que *plusieurs* offices programment de façon *concertée* leurs activités de recherche et, en raison de moyens limités, définissent conjointement des priorités et fixent les ressources nécessaires quatre ans à l'avance contredit la définition même de la recherche de l'administration fédérale, qui constitue à la fois une « recherche dans le champ politique » et une « recherche pour la politique ».³⁵ Une activité censée se situer à l'interface entre la recherche scientifique et la politique est en fait influencée surtout, nécessairement, par l'agenda politique. Il semblerait donc judicieux d'en clarifier la définition et les tâches. Il semblerait donc judicieux d'en clarifier la définition et les tâches.

³³ www.ressortforschung.admin.ch

³⁴ On trouvera une présentation de l'ensemble des acteurs des activités de recherche de l'administration fédérale dans l'annexe A des Directives assurance qualité 2005.

³⁵ Directives assurance qualité 2005, p. 3.

Une meilleure harmonisation des compétences de planification et de décision pourrait sans doute être obtenue si les plans directeurs de recherche étaient établis uniquement au niveau des offices. La présentation et la discussion des documents de planification au sein d'un organe qui serait composé des responsables de la recherche ou des projets des offices permettraient, le cas échéant, de repérer les intérêts communs pouvant amener à mettre en relation des projets de recherche similaires de différents offices. Dans la pratique, l'institution de groupes de suivi où siègent des responsables de la recherche ou des experts d'autres offices a également fait ses preuves. Il paraît plus probable que l'on arrive à un transfert de savoir spécifique, à éviter des doublons et même à planifier des projets de raccordement communs en optant pour cette approche qu'en conservant la forme actuelle.

La coordination stratégique du comité de pilotage consisterait alors d'une part à veiller à ce que tous les offices ayant des activités de recherche établissent un plan directeur pour ces activités et en discutent dans un plénum approprié ; d'autre part, pour les domaines politiques définis, il semblerait plus judicieux d'établir un rapport de synthèse, à des fins d'information et de légitimation. Les responsables de la recherche pour les domaines définis pourraient par exemple rédiger un rapport de recherche commun, qui indiquerait aussi les ressources utilisées, et en présenter les résultats au public intéressé à l'occasion d'une « Journée de la recherche de l'administration fédérale » annuelle. Adapter la fréquence des rapports aux cycles de planification des offices favoriserait l'efficacité des transferts de savoir au sein de l'administration et au Parlement et permettrait de repérer plus rapidement les manques ou les doublons en matière de recherche. Si elle a un impact public, la présentation des résultats de la recherche pourrait renforcer la légitimité de ces activités et des ressources qui leur sont destinées. Enfin, cette manière de faire pourrait aussi avoir pour effet d'inciter les offices fédéraux à mettre suffisamment de moyens à disposition pour la recherche et à les investir avec efficacité.

Organisation des activités de recherche de l'OFAS

La division Recherche de l'OFAS est aujourd'hui un secteur de la division Mathématiques, analyses et statistiques (MAS). Le sigle R+E renvoie aux deux tâches principales qui lui sont attribuées, la recherche et l'évaluation. La planification stratégique de la recherche repose sur l'échange de vues avec les domaines concernant les problématiques importantes et urgentes, ainsi que sur la préparation du budget, qui est négocié et fixé chaque année. Le budget du secteur R+E oscille entre 0,5 et 0,6 million de francs (sans les ressources mises à disposition par les lois spéciales), ce qui paraît très peu au regard du poids économique des assurances sociales. De vastes programmes de recherche pluriannuels ne peuvent être réalisés que si des dispositions légales spécifiques, comme dans l'assurance-invalidité, garantissent le financement des projets et un nombre approprié de postes. Le rythme de planification annuel et le caractère limité du budget font que les projets de recherche se concentrent sur les problématiques les plus urgentes.

Le transfert de savoir emprunte aujourd'hui plusieurs voies. D'une part, des responsables de la recherche ou des experts d'autres offices fédéraux participent aux groupes de suivi des projets de recherche ; de la formulation du mandat à la réception du rapport final, il y a donc transfert direct de savoir actualisé. D'autre part, les principaux résultats des recherches dans le champ thématique de la sécurité sociale sont régulièrement présentés aux collaborateurs de l'administration fédérale intéressés et discutés avec eux dans le cadre des manifestations d'information du « Forum Recherche & Analyses fondamentales » ; à cela s'ajoutent les possibilités de publication dans la revue de l'OFAS « Sécurité sociale » ou dans la collection « Aspects de la sécurité sociale » publiée par l'OFAS.

La question de savoir si d'autres prestations du secteur Recherche et évaluation de l'OFAS seraient souhaitables ou paraissent nécessaires sera examinée dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan directeur. Il s'agira en particulier d'éclaircir les questions suivantes :

- Dans quelle mesure l'ancrage organisationnel des activités de recherche de l'OFAS et la collaboration entre les domaines contribuent-elles à repérer les questions stratégiques en matière de recherche et à élaborer dans des délais politiquement viables des bases de décision scientifiquement fondées et des propositions de mise en œuvre concrète ?
- Quelles ressources faut-il affecter à la gestion professionnelle des activités de recherche de l'OFAS pour que celles-ci puissent remplir toutes les fonctions qui leur sont attribuées en matière de planification politique, de mise en œuvre des décisions politiques, d'évaluation et de transfert de savoir ?
- Sous quelle forme le recours à des experts indépendants ou l'institution d'une commission de suivi scientifique peuvent-ils contribuer à assurer la qualité des activités de recherche de l'OFAS ?

Pour chacun de ces points, il convient d'examiner dans quelle mesure une perspective à court terme, annuelle, ou un horizon de la planification à moyen terme, pluriannuel, est préférable. Suivant la réponse apportée, des ressources financières suffisantes devraient être mises à disposition soit par les budgets annuels, soit moyennant des dispositions des lois spécifiques.

ANNEXE

- Glossaire
- Bibliographie sur le domaine thématique « Sécurité sociale »
- Projets de recherche d'autres offices fédéraux, en cours ou planifiés, dans le domaine de la sécurité sociale
 - Office fédéral du logement
 - Office fédéral des migrations
 - Office fédéral de l'agriculture
 - Office fédéral de la santé publique
 - Secrétariat d'Etat à l'économie

Glossaire

Abréviations (assurances sociales)

- AA : Assurance-accidents
- AAC : Assurance-accidents des chômeurs
- AANP : Assurance contre les accidents non professionnels
- AAP : Assurance contre les accidents professionnels
- AC : Assurance-chômage
- AF : Allocations familiales
- AFI : Assurance facultative des indépendants (accidents)
- AI : Assurance-invalidité fédérale
- AM : Assurance-maladie (assurance de base et assurances complémentaires)
- AMi : Assurance militaire
- AOS : Assurance obligatoire des soins
- APG : Allocations pour perte de gain
- AVS : Assurance-vieillesse et survivants fédérale
- HMO : Health Maintenance Organizations (LAMal)
- PC-AI : Prestations complémentaires à l'AI
- PC-AVS : Prestations complémentaires à l'AVS
- PP : Prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
- SUVA : Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

Adaptation des rentes

Les prestations et les rentes de l'AVS et de l'AI sont adaptées à l'évolution économique sur la base d'un indice mixte (moyenne arithmétique de l'indice des prix et de l'indice des salaires). L'adaptation se fait en principe tous les deux ans, ou tous les ans si le renchérissement est important. La LPP prescrit que les rentes de survivants et d'invalidité doivent être adaptées à l'évolution des prix. Les caisses adaptent les rentes de vieillesse au renchérissement dans les limites de leurs possibilités financières.

Aide sociale

L'aide sociale constitue, dans notre système de protection sociale, une prestation de dernier recours. Elle est accordée en fonction des besoins là où aucune assurance sociale n'alloue de prestations et elle comprend toutes les prestations d'assistance et de soins élémentaires destinées à assurer la subsistance des personnes nécessiteuses. Elle s'étend en outre aux mesures (en particulier préventives) destinées à combattre la pauvreté, y compris les mesures d'encouragement à l'autonomie financière et personnelle ainsi que les mesures de réinsertion sociale des personnes nécessiteuses. L'aide sociale relève de la compétence des cantons. Seules l'assistance dans le domaine de l'asile et l'aide aux Suisses de l'étranger relèvent de la Confédération. Chaque canton a sa propre législation en matière d'aide sociale, qui régit l'ensemble de l'aide sociale cantonale et communale. Une grande partie de ces législations a été révisée dans les années 80 et 90 ; d'autres révisions sont en préparation.

Allocation de maternité

Une allocation de maternité pour les femmes exerçant une activité lucrative a été introduite en Suisse en juillet 2005. Cette allocation leur garantit pendant au maximum 14 semaines après la naissance de leur enfant 80 % de leur dernier salaire perçu (mais au maximum 172 francs par jour).

Allocations familiales (AF)

Les allocations familiales servent à compenser partiellement les charges familiales. Les employeurs qui occupent du personnel sur le territoire d'un canton ont en principe l'obligation de s'affilier à une caisse cantonale d'allocations familiales ou à une caisse privée reconnue. Les AF cantonales destinées aux salariés comprennent des allocations pour enfants, parfois aussi des allocations de formation, des allocations de naissance, des allocations d'éducation et des contributions aux frais de crèche. Le montant des

prestations varie d'un canton à l'autre. Dix cantons ont édicté une réglementation pour les indépendants et cinq pour les personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle. Seules les personnes travaillant dans l'agriculture ou dans l'administration fédérale touchent des allocations réglementées au niveau fédéral. Dans l'agriculture, les AF sont supportées pour l'essentiel par la Confédération. Les AF cantonales destinées aux salariés sont financées presque entièrement par les contributions des employeurs. Les caisses cantonales d'allocations familiales, qui versent environ le tiers des AF cantonales, ont des taux de cotisation compris entre 1,5 et 3,0 % ; pour les caisses privées, la fourchette est de 0,1 à 5,5 %.

La loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) a été adoptée en novembre 2006. Cette nouvelle loi prévoit que, dans tous les cantons, le montant mensuel de l'allocation pour enfant (jusqu'à 16 ans) soit d'au moins 200 francs et celui de l'allocation de formation (pour les jeunes de 16 à 25 ans) d'au moins 250 francs. Le champ d'application de la loi fédérale est limité aux salariés et aux personnes sans activité lucrative dont le revenu est modeste. La loi et son ordonnance d'exécution pourront probablement entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Allocations pour perte de gain (APG)

Les APG servent à indemniser les personnes qui accomplissent un service militaire, un service de protection civile ou un service civil. Pour les personnes qui ont une profession, l'indemnité s'élève depuis juillet 2005 à 80 % du revenu acquis avant le service. A cela s'ajoutent des allocations pour enfants, des allocations pour frais de garde et d'autres allocations. Une disposition spéciale s'applique aux recrues. Les APG sont entièrement financées par des cotisations et par le produit du fonds de compensation. Depuis 1995, le taux de cotisation s'élève à 0,3 %. La dernière modification du régime des APG, en juillet 2005, a instauré une allocation de maternité pour les femmes exerçant une activité lucrative. Cette allocation leur garantit pendant au maximum 14 semaines après la naissance de leur enfant 80 % de leur dernier salaire perçu (mais au maximum 172 francs par jour).

Assurance-accidents (AA)

L'assurance contre les accidents professionnels (AAP), obligatoire depuis 1984, a pour but de protéger les salariés contre les conséquences économiques d'un accident ou d'une maladie professionnelle. Une assurance contre les accidents non professionnels (AANP) ne peut être conclue que par les personnes qui exercent une activité de plus de 12 heures par semaine. Depuis 1996, les personnes sans emploi sont tenues de contracter une assurance contre les accidents (AAC). Les indépendants ont la possibilité de s'assurer à titre facultatif (AFI). La Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents (SUVA), fondée en 1919, est de loin la plus importante des assurances accidents. Les institutions d'assurances privées, les caisses publiques d'assurance-accidents et quelques caisses-maladies proposent également des polices d'assurance-accidents. Les prestations de l'AA comprennent le traitement médical, les indemnités journalières pour la durée de l'incapacité de travail, ainsi que des rentes d'invalidité et de survivants. L'AA est financée par des primes versées par les employeurs et par les assurés. Les primes de l'AAP sont payées par les employeurs, celles de l'AANP le sont en général par les assurés.

Assurance-chômage (AC)

L'AC obligatoire, introduite en 1976, a pour but de couvrir le risque de chômage. Elle sert également à combattre le chômage par différentes mesures (cours, emplois temporaires, stages, allocations de formation, mise à niveau en vue d'un nouvel emploi, encouragement de l'activité indépendante, contributions aux frais de déplacements quotidiens et aux frais de séjours hebdomadaires). L'assurance verse des indemnités aux travailleurs n'ayant pas reçu de salaire suite à l'insolvabilité de l'employeur. La révision partielle de 1996/97 a instauré un nouveau système de prestations et de cotisations et a institué les offices régionaux de placement (ORP). Certaines prestations ont été réduites dans le cadre du programme de stabilisation de 1998. L'AC est financée presque exclusivement par les cotisations versées à parts égales par les employeurs et les salariés. Les subventions de la Confédération ne peuvent dépasser 5 % des dépenses totales de l'assurance. Les cotisations des employeurs et des assurés, qui ont été relevées de 0,4 % à 2,0 % du salaire en 1993, puis à 3,0 % en 1995, ont été à nouveau réduites à 2,0 % en 2003.

Assurance-invalidité (AI)

L'AI obligatoire a été introduite pour l'ensemble de la population en 1960. Elle assure des prestations – qui sont versées jusqu'à l'âge de la retraite – aux handicapés de naissance et aux personnes devenues handicapées par suite d'une maladie ou d'un accident. Son principal objectif est d'intégrer ou de réintégrer ces personnes dans la vie professionnelle ou dans un autre domaine d'activité équivalent (famille, formation, etc.). Cette (ré)intégration est favorisée par des mesures de réadaptation médicales ou professionnelles, par des formations spéciales et par des moyens auxiliaires. L'AI assure également la subsistance des handicapés qui sont partiellement ou totalement incapables d'exercer une activité. Elle couvre les risques d'invalidité physique, mentale et psychique. L'AI est financée d'une part par les cotisations des assurés et des employeurs, d'autre part par des contributions publiques. Le taux de cotisation est depuis 1995 de 1,4 % (1988-1994 : 1,2 %). Les cotisations sont payées à parts égales par les salariés et les employeurs. Les dépenses annuelles sont financées pour moitié par les pouvoirs publics, la Confédération supportant l'essentiel de cette charge. En juin 2007 aura lieu la votation populaire sur la 5^e révision de l'AI. Celle-ci vise à maintenir davantage les personnes handicapées dans le monde du travail, tout en rendant plus difficile l'accès à la rente. Le renforcement de la réadaptation, joint à des mesures d'économie ciblées, doit permettre de réduire le déficit annuel de l'AI, qui dépasse le milliard de francs. Les mesures prévues par la 5^e révision ne suffiront toutefois pas à empêcher ce déficit et à amortir les milliards de dette de l'AI. Pour cela, d'importantes recettes supplémentaires sont indispensables. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a présenté, en même temps que la 5^e révision, un message sur le financement additionnel de l'AI. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) propose un relèvement proportionnel de la TVA en faveur de l'AI, limité à sept ans.

Assurance-maladie (AM)

Jusqu'en 1995, l'AM était régie par la loi de 1911 sur l'assurance-maladie et accidents (LAMA). Une nouvelle loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996 ; elle a introduit une assurance obligatoire des soins (AOS). L'AM comprend d'une part cette assurance de base, qui couvre les frais de traitement en cas de maladie, en cas de maternité et partiellement en cas d'accident. Elle comprend d'autre part une assurance d'indemnités journalières qui couvre la perte de gain, mais qui n'est pas obligatoire. Les assureurs peuvent en outre proposer des assurances complémentaires, pour lesquelles ils fixent des primes individuelles en fonction des risques. Ces assurances complémentaires comprennent, entre autres, le libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse, le séjour en division privée ou semi-privée ainsi que des indemnités journalières. La LAMal a instauré une assurance de base obligatoire pour toute la population, le libre choix de la caisse, un catalogue de prestations unique pour tous les assurés (enrichi en 1999 de plusieurs prestations de médecine alternative), l'obligation de prendre en charge les traitements hospitaliers quelle que soit leur durée, une prime par tête unique pour les adultes d'une même caisse et d'une même région (un canton peut être divisé en trois régions au maximum), des réductions de primes pour les personnes à faible revenu, ainsi que la compensation des risques entre les assureurs. La LAMal a introduit en outre à titre définitif trois nouvelles formes d'assurance que le Conseil fédéral avait créées à titre d'essai en 1990 : l'assurance avec franchises à option, l'assurance avec bonus et l'assurance avec choix limité des fournisseurs de prestations, laquelle est représentée principalement par les HMO (Health Maintenance Organizations). L'AOS est financée presque entièrement par des primes individuelles, ce qui la distingue – sur le plan international aussi – des autres assurances sociales.

Assurance-vieillesse et survivants (AVS)

L'AVS, assurance obligatoire de prévoyance vieillesse, a été introduite en 1948 et a été plusieurs fois révisée depuis. En plus des rentes pour personnes âgées, l'AVS assure des prestations aux veuves, aux veufs et aux orphelins. Le but de cette assurance est de pourvoir aux besoins élémentaires des personnes âgées et de celles qui n'ont plus de soutien suite au décès du conjoint ou des parents. L'AVS verse également des allocations pour impotents. La rente AVS ordinaire se calcule d'après le revenu sur lequel

les cotisations ont été versées et d'après le nombre d'années de cotisations. Depuis la 10^e révision de l'AVS, les rentes des conjoints sont calculées séparément selon le principe du splitting, dès que tous deux ont droit à une rente. Les taux de cotisation s'élevaient depuis juillet 1975 à 8,4 % du salaire brut (indépendants : 7,8 % du salaire brut depuis 1979, barème dégressif pour les bas revenus). Les pouvoirs publics financent 20 % des dépenses de l'assurance. Les fluctuations du bilan comptable sont équilibrées au moyen d'un fonds de compensation. Les ressortissants suisses vivant à l'étranger peuvent adhérer à l'AVS à titre facultatif.

Assurances sociales

Secteur spécifique à la Suisse regroupant les unités actives dans l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI, les allocations pour perte de gain (APG), allocation de maternité comprise, l'assurance-chômage (AC), l'assurance-accidents (LAA), l'assurance-maladie (LAMal) et la prévoyance professionnelle (LPP), ainsi que la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam).

Autorités de surveillance (prévoyance professionnelle)

Autorités cantonales ou régionales chargées de la surveillance des caisses de pensions (institutions de prévoyance) et qui vérifient que ces institutions soient toujours en conformité avec les prescriptions légales. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) exerce la surveillance sur les institutions de prévoyance à caractère national ou international (en particulier les institutions collectives ou communes actives sur l'ensemble du territoire suisse). La haute surveillance sur les autorités de surveillance est du ressort du Conseil fédéral, qui a délégué certaines tâches à l'OFAS.

Bonifications de vieillesse (prévoyance professionnelle)

Elles sont calculées individuellement en pourcentage du salaire coordonné et portées annuellement au compte de l'assuré.

Institution de prévoyance (IP)

Institution finançant des prestations périodiques (rentes) et/ou uniques (capital) à l'âge de la retraite et/ou dans les cas de risque de décès ou d'invalidité

Institution de prévoyance semi-autonome

Il existe deux types d'institution de prévoyance : le premier garantit les prestations de vieillesse, c.-à-d. qu'il prend en charge le risque de longévité, mais réassure les risques de décès et/ou d'invalidité. Le deuxième constitue uniquement le capital épargne vieillesse destiné à acheter des rentes de vieillesse auprès d'une compagnie d'assurances au moment de la retraite, c.-à-d. qu'il ne prend pas en charge le risque de longévité et qu'il réassure tous les risques restants.

Ménage

Groupe de personnes vivant généralement ensemble, c'est-à-dire partageant le même logement. On fait la distinction entre ménages privés et ménages collectifs (homes, hôpitaux, prisons, internats, etc.). Les ménages privés se divisent en ménages d'une personne et en ménages de plusieurs personnes. Les ménages de plusieurs personnes se subdivisent en ménages familiaux et en ménages non familiaux. Un ménage familial est un ménage privé comprenant au moins un noyau familial. Par noyau familial, on entend soit le chef de famille et son conjoint, soit le chef de famille sans conjoint mais avec au moins un enfant ou avec son père et/ou sa mère. Parmi les ménages constitués d'un couple, on fait la distinction entre les couples mariés et les couples consensuels, qui vivent une relation analogue à celle des premiers, mais sans être mariés.

Méthode Delphi³⁶

Cette méthode (appelée aussi étude ou enquête Delphi) est une méthode d'enquête (ou d'estimation) systématique, en plusieurs étapes, qui sert à prévoir le mieux possible des événements, des tendances, des progrès techniques et autres phénomènes analogues.

A cette fin, on présente un questionnaire à un groupe d'experts du domaine concerné. Les réponses, estimations, résultats, etc. obtenus (par écrit) sont répertoriés et groupés au moyen d'un procédé spécial de calcul de la moyenne, puis soumis à nouveau aux experts, de façon anonyme, pour discuter, préciser et affiner les estimations. Ce processus contrôlé de formation d'une opinion se fait généralement en plusieurs étapes. Le résultat final est une opinion de groupe élaborée, qui comprend les propos eux-mêmes et des indications sur la fourchette des opinions émises.

Le processus de formation d'une opinion comprend les éléments suivants : génération, correction / adaptation partielle ou précision, calcul de la moyenne ou des valeurs limites. Les facteurs perturbateurs sont éliminés par l'anonymisation et par l'obligation de fournir les réponses par écrit et individuellement. Problème fréquent : malgré l'anonymat, les experts ne changent plus d'avis une fois qu'ils l'ont exprimé, ce qui fait que l'utilité d'étapes supplémentaires est souvent limitée.

Ce procédé d'interrogation a été mis au point vers 1964 par la RAND Corporation et il est fréquemment utilisé depuis lors, même sous une forme modifiée, pour faire des prévisions, repérer des tendances ou former une opinion dans un cadre systémique.

Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Dans son domaine de compétence – AVS, AI, prestations complémentaires, prévoyance professionnelle (caisses de pensions), allocations pour perte de gain versées aux personnes qui font du service et en cas de maternité, et allocations familiales dans l'agriculture –, l'OFAS veille au maintien du réseau de protection sociale à son adaptation constante aux nouveaux défis qui se présentent. Il est chargé en outre, au niveau fédéral, des domaines thématiques famille, enfance, jeunesse, vieillesse et relations entre les générations, ainsi que des questions générales de politique sociale.

L'OFAS contrôle le travail des organes d'exécution. Il prépare l'adaptation régulière des lois aux modifications des réalités sociales, et il est parfois lui-même organe d'exécution, comme dans le cas du programme incitatif d'aide financière à l'accueil extra-familial pour enfants.

L'OFAS assure la surveillance des fondations collectives ou communes actives sur l'ensemble du territoire suisse, des institutions de prévoyance à caractère national ou international, du fonds de garantie et de l'institution supplétive. Il exerce en outre la haute surveillance sur les autorités de surveillance cantonales.

Pauvreté

La pauvreté se définit comme une insuffisance de ressources dans des domaines essentiels de la vie, tels que le logement, l'alimentation, la santé, l'éducation, le travail et les relations sociales. Sont considérées comme pauvres les personnes dont les ressources matérielles et immatérielles sont inférieures à une limite appelée seuil de pauvreté. Ce seuil est généralement défini d'après les directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) ou d'après la limite qui donne droit aux prestations complémentaires. On parle d'indigence quand un ménage n'arrive pas à assurer sa propre subsistance.

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence : 1. ont travaillé au moins une heure contre rémunération ; 2. ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant ; 3. ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées. Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé) : les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat

³⁶ D'après <http://de.wikipedia.org/wiki/Delphi-Methode>

de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études, ainsi que les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées. Sources statistiques : Statistique de la population active occupée, comptes globaux du marché du travail : personnes actives occupées selon le concept intérieur. Enquête suisse sur la population active : personnes actives occupées parmi la population résidente permanente. Recensement de la population : personnes actives occupées parmi la population résidente.

Personnes non actives

Sont considérées comme non actives, les personnes qui ne font partie ni des personnes actives occupées, ni des personnes sans emploi. Sources statistiques: Comptes globaux du marché du travail; recensement fédéral de la population: personnes non actives parmi la population résidente; Enquête suisse sur la population active: personnes non actives parmi la population résidente permanente.

Personnes sans emploi

Sont considérées comme sans emploi les personnes âgées de 15 à 74 ans (selon les normes internationales) qui n'étaient pas occupées au cours de la semaine de référence, qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour travailler.

Population active

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les personnes sans emploi. Les personnes actives constituent l'offre de travail. Sources statistiques : Comptes globaux du marché du travail: personnes actives = actifs occupés selon le concept intérieur + personnes sans emploi parmi la population résidente. Enquête suisse sur la population active : personnes actives parmi la population résidente permanente. Recensement de la population : personnes actives parmi la population résidente.

Prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité (PC à l'AVS et à l'AI)

Les PC ont été introduites en 1966 par la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI. Elles garantissent le minimum vital aux rentiers AVS/AI les plus démunis. Les PC ne sont allouées qu'en Suisse. Pour en bénéficier, il faut être domicilié en Suisse et avoir droit aux rentes AVS/AI ; les étrangers peuvent en bénéficier s'ils vivent en Suisse sans interruption depuis au moins dix ans (réfugiés : cinq ans). Il faut de plus que les dépenses légalement reconnues dépassent le revenu déterminant. Pour les personnes qui vivent chez elles, sont d'abord pris en compte au chapitre des dépenses un montant destiné à couvrir les besoins vitaux (2007 : 18 140 francs pour les personnes seules, 27 210 francs pour les couples mariés), le loyer (au maximum 13 200 francs pour les personnes seules et 15 000 francs pour les couples mariés) et les primes d'assurances-maladie. Pour les personnes qui séjournent durablement en home, les dépenses reconnues comprennent surtout les taxes journalières, un montant pour les dépenses personnelles et les primes d'assurances-maladie. Les PC se composent, d'une part, d'une prestation versée mensuellement et, d'autre part, du remboursement des frais de maladie et d'invalidité. Les PC sont financées entièrement par les pouvoirs publics. Les cantons et les communes assument l'essentiel de la charge, la Confédération participant à raison de 10 à 35 %, selon la capacité financière du canton. Dès l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, prévue pour le 1^{er} janvier 2008, la participation de la Confédération ne dépendra plus de la capacité financière des cantons. En outre, la Confédération ne participera plus qu'aux prestations mensuelles, mais en assumant aussi une partie des frais administratifs de ces prestations.

Prestations sociales

On appelle prestations sociales toutes les prestations qui sont allouées dans le cadre de la protection sociale. Ce sont soit des prestations en espèces destinées à assurer un revenu à des personnes ou à des ménages, soit des prestations en nature (services et subventions). Les prestations sociales sont en prin-

cipe régies par la législation sociale. Les prestations des assurances sociales sont allouées indépendamment de la situation et des besoins personnels des bénéficiaires. Elles sont financées pour l'essentiel par des cotisations payées par les employeurs et par les assurés (prestations sociales liées au revenu). Les prestations sociales sous condition de ressources sont accordées en fonction des besoins individuels aux personnes qui n'arrivent pas à assurer leur propre subsistance. Elles sont généralement octroyées dans le cadre de l'aide sociale publique, sur la base d'une évaluation individuelle des besoins. Pour cette évaluation, les services sociaux se réfèrent généralement aux directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Parmi les prestations sous condition de ressources, les PC à l'AVS et à l'AI constituent un cas à part, puisque leur versement est garanti par la loi. L'octroi de ces PC est cependant lié à certaines limites de revenu, pour lesquelles on tient compte des dépenses de loyer et des primes d'assurance-maladie. Au sens large, les prestations sociales englobent également les subventions publiques (notamment celles accordées aux hôpitaux), le paiement du salaire par l'employeur en cas de maladie ou de maternité et les mesures d'aide émanant de l'Etat ou de privés.

Prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (PP) + (LPP)

Le but de la prévoyance professionnelle est, avec l'AVS, d'assurer aux personnes âgées, aux invalides ou aux personnes dont le conjoint ou le partenaire est décédé le maintien de leur niveau de vie antérieur. La prévoyance professionnelle, résultat d'une longue évolution historique, est réglementée depuis 1985 par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Cette loi-cadre garantit une protection minimale contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité (« régime obligatoire »). Sur décision de l'employeur ou des partenaires sociaux, les institutions de prévoyance peuvent assurer des prestations plus étendues (« régime surobligatoire »). La PP est obligatoire dès l'âge de 17 ans pour les travailleurs dont le salaire annuel dépasse 19 890 francs (situation en 2007). Le montant des prestations est déterminé soit d'après le capital d'épargne accumulé (primauté des cotisations), soit d'après un taux fixe du salaire assuré (primauté des prestations). La LPP a été complétée en 1995 par la loi fédérale sur le libre passage (LFLP) et par les dispositions relatives à l'encouragement à la propriété du logement ; la LFLP dispose que, en cas de changement d'employeur, l'avoir de l'assuré doit être soit transféré dans sa nouvelle institution de prévoyance, soit déposé au titre de la prévoyance liée dans une banque ou une assurance ; l'ordonnance sur l'encouragement de la propriété du logement autorise l'utilisation des fonds de la PP pour financer l'acquisition de son propre logement. La 1^{re} révision de la LPP, après de longs préparatifs, a été adoptée par le Parlement en octobre 2003 et elle est entrée en vigueur, en trois étapes, de 2004 à 2006. La PP est financée par les cotisations des employeurs et des salariés selon le système de la capitalisation, c.-à-d. que les prestations sont couvertes par le capital épargné durant la vie active et par les intérêts de ce capital. Les cotisations sont généralement prélevées sur le salaire assuré (salaire « coordonné »). La partie du salaire qui est déjà assurée par l'AVS est déduite du salaire effectif pour qu'il n'y ait pas double assurance. En tant que loi-cadre, la LPP ne prescrit pas les taux de cotisation. La somme des contributions de l'employeur doit être au moins égale à la somme des cotisations des salariés de l'entreprise.

Primauté des cotisations (prévoyance professionnelle)

Dans cette forme caractéristique notamment des caisses assurant le minimum LPP, les prestations de vieillesse sont fixées sur la base du capital épargné, majoré de ses intérêts (voir aussi Primauté des prestations).

Primauté des prestations

La primauté des prestations se base sur des prestations de vieillesse prédéterminées, et ce en pourcentage du salaire assuré. Par conséquent, ces prestations déterminent les cotisations et les contributions. L'adaptation aux hausses de salaire et d'assurance ainsi qu'au renchérissement sera financée, en principe, par des versements supplémentaires (voir aussi Primauté des cotisations).

Protection sociale

La protection sociale est l'ensemble des mesures prises par des institutions publiques ou privées pour protéger les personnes et les ménages contre certains risques sociaux et pour assurer leur subsistance. La protection sociale ne comprend pas les prestations réglées par contrat individuel ni celles impliquant une contre-prestation de valeur égale.

Recherche de l'administration publique fédérale (*Ressortforschung*)³⁷

Convaincue de la capacité de la science à répondre aux problèmes de la société, l'administration fédérale entreprend ou soutient des activités de recherche. Communément appelée *Ressortforschung*, la recherche de l'administration fédérale englobe toutes les activités d'acquisition et de développement de connaissances nécessaires aux politiques de la Confédération. Ces activités incluent des travaux de recherche, de développement, de démonstration, d'évaluation et d'expertise.

La recherche de l'administration fédérale se fait l'écho des interrogations de la société face à des problèmes. C'est une recherche orientée, proche de la pratique et souvent interdisciplinaire. Elle doit répondre dans des temps souvent très courts à des questions précises dans un environnement complexe.

En rassemblant et en analysant des observations ou en proposant des modèles, la recherche de l'administration fédérale remplit donc une fonction instrumentale pour les politiques publiques, qu'elle permet d'autre part de légitimer en démontrant le bienfondé de l'action étatique. Dans une perspective à moyen terme, elle aide l'Etat à définir ses orientations stratégiques et joue un rôle exploratoire en décelant les problèmes de société qui devront faire l'objet d'interventions publiques à l'avenir.

Revenu net

Le revenu net est obtenu à partir du revenu brut, dont on soustrait les cotisations aux assurances sociales (AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), mais pas les autres dépenses de transfert obligatoires telles que les impôts et les primes d'assurance-maladie.

Salaire

Le salaire correspond à la rémunération (en espèces ou en nature) du travail effectué par une personne pour le compte d'une autre en vertu d'un contrat écrit ou oral. Cette autre personne peut être une personne physique ou une personne morale (entreprise, institution à but non lucratif ou administration publique). La notion de salaire ne couvre donc pas les revenus de l'activité indépendante réalisée pour son propre compte. Il est d'usage de faire la distinction entre salaire brut (avant déduction des cotisations sociales à charge du salarié) et salaire net (après déduction).

Taux sociaux

Les taux des dépenses, des prestations et des recettes sociales se mesurent en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Dans la statistique des assurances sociales, les taux de la charge sociale et les taux des prestations sociales décrivent la part que représentent les prestations et les dépenses des assurances sociales dans le PIB. Ces valeurs sont tirées de la comptabilité nationale. Etant donné que les dépenses, les prestations et les recettes de la sécurité sociale ne font pas partie des composantes du PIB, pas plus d'ailleurs que les prestations et les recettes des assurances sociales, le rapport établi entre ces valeurs et le PIB aboutit à des taux qui ne permettent pas de tirer de conclusion directe sur la part du PIB affectée à des buts sociaux.

Travail bénévole informel

Prestations non rémunérées fournies à titre volontaire à des ménages tiers (entraide de quartier, garde d'enfants de tiers, services rendus à des tiers, tels que travaux domestiques, transports ou jardinage, etc.

³⁷ www.ressortforschung.admin.ch

Travail bénévole organisé

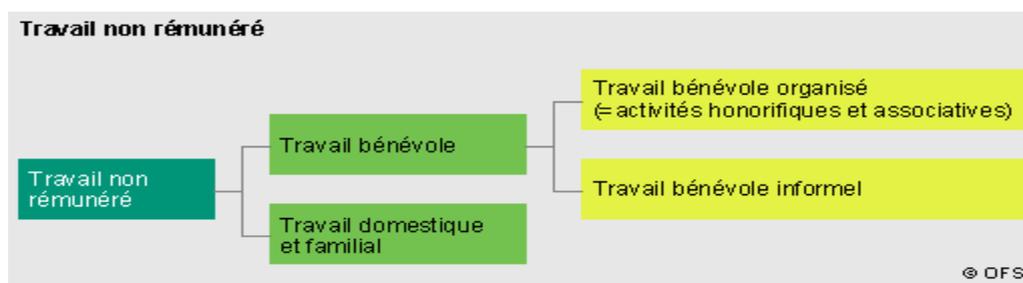
Charges exercées à titre honorifique ou activités non rémunérées en faveur d'une organisation, d'une association ou d'une institution publique (associations culturelles ou sportives, associations de défense d'intérêts, partis ou institutions politiques ou services publics). Les jetons de présence, les remboursements de frais ou le versement de montants symboliques ne sont pas considérés comme étant une rémunération.

Travail domestique et familial

Tâches non rémunérées effectuées à l'intérieur du ménage (repas, lessive, nettoyage, courses, travaux manuels, soins aux animaux domestiques et aux plantes, travaux administratifs, enfants, soins aux malades, etc.).

Travail non rémunéré

Prestations non rétribuées qui, en théorie, pourraient être fournies contre rémunération par des tiers (critère « de la tierce personne »), contrairement à des activités comme la formation continue, les loisirs, ou la satisfaction de besoins élémentaires (manger, dormir, etc.). Terme générique regroupant le travail bénévole et le travail domestique et familial (voir les définitions correspondantes).



Viellissement démographique

Modification de la composition par âge de la population, qui se traduit par une augmentation de la proportion des personnes âgées et une diminution de la proportion des jeunes (= relèvement de l'âge médian). Les facteurs du vieillissement de la population sont: la baisse de la fécondité, le recul de la mortalité aux âges élevés et la diminution du solde migratoire. Inversement, une augmentation de la fécondité, de la mortalité et/ou du solde migratoire aboutit à un rajeunissement de la population.

Bibliographie sur le domaine thématique « Sécurité sociale »³⁸

- 1 Pauvreté / 1.1. Chômage
- 2 Vieillesse - Logement - Santé
- 3 Femmes - Famille - Sécurité sociale
- 4 Société - Générations
- 5 Invalidité - Santé
- 6 Statistiques

1 Pauvreté

- Achermann Wipfli, Doris.* - Strategien gegen Armut in der Schweiz und in der EU: nationale Aktionspläne zur Bekämpfung von Armut und sozialer Ausgrenzung. - Luzern: HSA, 2005
- Bien, Walter* (Hrsg.). - Leben neben der Wohlstandsgesellschaft: Familien in prekären Lebenslagen. - Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2004
- Burgherr, Simone.* - Randstein-Storys: von Ausgeschiedenen und Ausgestiegenen. - Basel: Strassenmagazin Surprise GmbH, 2005
- Butterwegge, Christoph.* - Armut und Kindheit: ein regionaler, nationaler und internationaler Vergleich. - Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2004
- Chassé, Karl August.* - Meine Familie ist arm: wie Kinder im Grundschulalter Armut erleben und bewältigen. - Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2005
- Conférence nationale sur la pauvreté, Berne, 23 mai 2003.* - Moyens et stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et des jeunes: textes des interventions. - Berne: Office fédéral des assurances sociales, 2003. - (Aspects de la sécurité sociale, n° 21/03)
- Drilling, Matthias.* - Young urban poor: Abstiegsprozesse in den Zentren der Sozialstaaten. - Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2004
- Ebnöther, Cornelia.* - Feminisierung der Armut: geschlechtsspezifischer Blick auf das Thema Armut und Gender Mainstreaming als präventiver Ansatz in der Jugendarbeit. - Diplomarbeit Hochschule für Soziale Arbeit, Zürich, 2006
- Farago, Peter ...et al.* - Prekäre Lebenslagen: subjektive Bewertungen und Handlungsstrategien in Haushalten mit knappen finanziellen Ressourcen. - Bern: Bundesamt für Sozialversicherung, 2005. - (Beiträge zur „Sozialen Sicherheit“, Nr. 2/05)
- Fouarge, Didier.* - Poverty and subsidiarity in Europe: minimum protection from an economic perspective. - Cheltenham: Edward Elgar, 2004
- Greber, Pierre-Yves.* - Le droit international de la sécurité sociale: des normes supérieures à la lutte contre la pauvreté. - In: Temi scelti di diritto delle assicurazioni sociali, Lugano, 2006, p. 39-61
- Gutknecht, Sonja.* - Armut und Kinderschutz: die inhaltlichen und historischen Zusammenhänge von Armut und Kinderschutz. - Bern: Edition Soziothek, 2006
- Heitzmann, Karin ...et al.* (Hrsg.). - Wege aus der Frauenarmut. - Frankfurt a. M.: Lang, 2004

³⁸ Sources: Helveticat, Alexandria, Nebis/IDS. vlb-public (Verzeichnis lieferbarer Bücher - www.buchhandel.de)

- Herfort, Gabriele.* - Alterssicherung und Altersarmut von Frauen in Deutschland und der Schweiz. Eine internationale Vergleichsstudie der Alterssicherungssysteme. - Diplomarbeit FH Jena, FB Sozialwesen, 2004
- Hilti, Sandra.* - Armut, soziale Arbeit und Null-Toleranz: die Analyse einer schwierigen sozialpolitischen Konstellation. - Bern: Edition Soziothek, 2004
- Indergand, Elvana.* - Leben in der Schweiz mit 20 Franken im Tag: eine Bestandesaufnahme über 12 Monate. - Mastrils: E. Indergand, 2004
- Kaplinsky, Raphael.* - Globalization, poverty and inequality : between a rock and a hard place. - Cambridge: Polity Press, 2005
- Kehrli, Christine.* - Handbuch Armut in der Schweiz. - Luzern: Caritas Verlag, 2006
- Kelmeling, Asa.* - Weniger Familienarmut durch bessere Zusammenarbeit? : Stand der Zusammenarbeit zwischen öffentlichen, privaten und kirchlichen Einrichtungen im Bereich Familienarmut im Kanton Zürich. - Luzern: Caritas Verlag, 2006
- Kutzner, Stefan (Hrsg.).* - Working poor in der Schweiz - Wege aus der Sozialhilfe: eine Untersuchung über Lebensverhältnisse und Lebensführung Sozialhilfe beziehender Erwerbstätiger. - Zürich: Rüeggger, 2004
- Kirchgässner, Gebhard.* - Option für Armen: eine ökonomische Perspektive. - 2005. - In: Aussenwirtschaft. - 60(2005), H.1, S. 63-97
- Knupfer, Caroline.* - La pauvreté est aussi une question de domicile. - In: Aspects de la sécurité sociale, 2004, n° 4, p. 2-13
- Maeder, Christoph.* - Organisierte Armut: Sozialhilfe aus wissenssoziologischer Sicht. - Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft, 2004. -
- Märti, Doris.* - Armut im Alter: eine Analyse der Altersarmut in der Schweiz und Strategievorschläge für die Pro Senectute. - Zürich: Fachhochschule Zürich, Hochschule für Soziale Arbeit, 2004
- Metzler, Barbara.* - Armut und Bildungschancen: wie beeinflussen Armutslagen im Vorschulalter die Bildungschancen von Kindern? Bern: Edition Soziothek, 2005
- Meyer, Bettina.* - Armut und Sozialhilfe: die Ursachen der zunehmenden Belastung der Sozialhilfe und die Auswirkungen auf deren Arbeitsweise. - Bern: Edition Soziothek, 2006
- Österreichische Forschungsstiftung für Entwicklungshilfe.* - Armutsminderung durch den Privatsektor? : Analysen, Berichte, Kontroversen. - Österreichische Forschungsstiftung für Entwicklungshilfe, 2004. - (OFSE Edition, 12)
- Priester, Traugott.* - Arm und Stark? : Resilienz unter armutsbetroffenen Kindern. - Diplomarbeit, Hochschule für Soziale Arbeit, Zürich, 2006
- Rossini, Stéphane... et al.* - Les oubliés de la protection sociale, ou, Le non-sens du « ciblage » des prestations. - Lausanne : Editions Réalités sociales, 2004
- Sacht, Jeffrey.* - Das Ende der Armut: ein ökonomisches Programm für eine gerechtere Welt. - Berlin: Siedler, 2005
- Sassnick Spohn, Frauke.* - Armutsursachen: der stat(-ist)ische Blick. - In: Von der Armenpflege zur Sozialhilfe: ein Jahrhundert SKOS & ZeSo, Bern, 2005. - S. 25-29
- Schmid, Walter (éd.).* - Vivre dignement? L'aide sociale suisse en question: une publication pour le 100^e anniversaire de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). - Lucerne: Editions Caritas, 2005

- Schmid, Walter.* - Armut und psychische Befindlichkeit. - In: Zeitschrift für Vormundtschaftswesen, 59(2004), H. 1, S. 1-11
- Seifert, Kurt.* - Altersarmut - nicht ein für alle Mal besiegt. - In: Zeitschrift für Sozialhilfe, 101(2004), H. 6, S. 89-91, ISSN 1422-0636
- Volken, Jeannine Sulja et Knöpfel Carlo.* – Risque de pauvreté n° 1: une mauvaise formation!: les parcours des personnes touchées par la pauvreté en Suisse. - Lucerne: Editions Caritas, 2004. - (Etude/Caritas Suisse, 13)
- Wälte, Michel.* - Alleinerziehende Working poor und ihre Freizeit: eine qualitative Studie. - Bern: Soziothek, 2004

1.1 Chômage

- Aepli, Daniel C.* - Wirkungen von Beschäftigungsprogrammen für ausgesteuerte Arbeitslose. - Zürich: Rüegger, 2004
- Dieckheuer, Gustav.* - Employment issuers in the European Union. - Frankfurt a.M.: Lang, 2006
- Dörre, K. [et al.].* - Prekäre Arbeitsgesellschaft : Arbeitslosigkeit und aktivierende Sozialpolitik, Workfare, Geschlechter-Regime und Psychopolitik, Billigjobs und gewerkschaftliche Arbeitspolitik, Integration und Ausgrenzung, Ungleichheit, Armut und Grundeinkommen. - Zürich: Widerspruch, 2005
- Eisele, Sandra.* - Ich arbeite, also bin ich! Ich arbeite nicht, also-? : Analyse vom Bild der Erwerbsarbeit und Erwerbslosigkeit aus Sicht langzeitarbeitsloser Personen. - Diplomarbeit, Hochschule für Soziale Arbeit, Zürich, 2005
- Frohofer, Fred.* - Arbeitslos was tun? : ein Ratgeber aus der Beobachter Praxis. - Zürich: Beobachter-Buchverlag, 2005
- Gärtner, Ludwig et Flückiger Yves.* - Problèmes de l'Etat social : causes, fondements et perspectives : rapport de synthèse. - Zurich: Rüegger, 2006
- Hämmig, Oliver.* - Arbeit und Gesundheit in der Schweiz... - Neuchatel: Schweizerisches Gesundheitsobservatorium, 2005
- Hohn, Michael.* - Bekämpfung der (Jugend-)Arbeitslosigkeit : Strategien und Massnahmen. - Bern : Bezug: Sozialamt, 2005
- Hollederer, Alfons.* - Arbeitslosigkeit, Gesundheit und Krankheit. - Bern: Huber, 2006
- Knöpfel, Carlo.* - Psychische Invalidisierung. - Luzern: Caritas, 2005
- Lalivie d'Epinaï, Rafael.* - Les effets macroéconomiques de la politique du marché du travail sur le chômage à l'échelle nationale. – In : La Vie économique, 79(2006), n° 10, p. 22-25
- Magnin, Chantal.* - Beratung und Kontrolle: Widersprüche in der staatliche Bearbeitung von Arbeitslosigkeit. - Zürich: Seismo, 2005
- Office fédéral de la statistique.* - Migrants et marché du travail: compétence et insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère en Suisse. 2005
- Pineiro, Esteban.* - Sozialpolitik anders denken: das Verursacherprinzip, von der umweltpolitischen zur sozialpolitischen Anwendung. - Bern: Haupt, 2004
- Soulet, Marc-Henry (éd).* - Chômage et solidarité: les nouvelles inégalités. - Fribourg : Academic Press, 2006

- Spycher, Stefan et al.* - Comment réduire le taux de chômage disproportionné des étrangers. – In : La Vie économique, 79(2006), n°10, p. 9-13
- Steffen, Isabelle.* - Determinanten der Arbeitslosigkeit in den Schweizer Kantonen : eine empirische Untersuchung zu den Disparitäten in den kantonalen Arbeitslosenquoten. - In: Schweizerische Zeitschrift für Politikwissenschaft, 11(2005), H. 2, S. 27-54
- Veraguth, Thomas.* - Le chômage sectoriel en Suisse: structure et développement du chômage sectoriel en Suisse. - In: Employeur Suisse, 100(2005), n° 9, p. 436-439
- Wahl, Stefanie.* - Arbeitslosigkeit abbauen - von Besseren lernen! : Hintergründe der Beschäftigungsunterschiede in Deutschland, Österreich und der Schweiz. - München: Olzog, 2005
- Weber, Bernhard.* - Le chômage des jeunes en Suisse. – In : La Vie économique, 77(2004), n° 10, p. 43-46
- Weber, Sylvain.* - Analyse des facteurs déterminant les durées de chômage en Suisse : différences selon l'origine des chômeurs. - Genève: LEA, Uni Mail, 2005

2 Vieillesse - Logement - Santé

- Bachel, Norbert.* - Fit ins Alter: mit richtiger Bewegung jung bleiben. - Wien: Springer, 2005
- Bachmeier, Helmut* (Hrsg.). - Die Zukunft der Altersgesellschaft: Analysen und Visionen. - Göttingen: Wallstein, 2005
- Bleuer, Hans.* - Wohnen und geniessen ab 50: Ratgeber. - Zürich: HEV Schweiz, 2005
- Boothe, Brigitte... et al.* - Lebenshorizont Alter. - Zürich: vdf Hochschulverlag Ag an der ETH Zürich, 2005
- Borstern, Bernhard.* - Wohnen im Alter. - Zürich: ETH, 2004
- Bulliard, Nicole.* - Genève: entre la maison et l'EMS, deux solutions intermédiaires : Prise en charge des personnes en perte d'autonomie. In: Infosantésuisse: magazine des assureurs-maladie suisses, 2006, n° 4, p. 9
- Bürgisser, Margrè.* - Noch voll dabei: wie Menschen im Alter aktiv bleiben. - Zürich: Orell Füssli, 2006
- Burkhard, Hans-Peter.* - NAVOS - Nachhaltige Altersvorsorge in der Schweiz: wissenschaftliche Grundlagen zum Umbau. - Zürich: ccrs, Uni Zürich, 2005
- Giessler, Joachim F.* - Planen und Bauen für das Wohnen im Alter: Ratgeber für Neubau und Renovierung. - Taunusstein: Eberhard Blottner Verlag, 2005
- Görnert-Stuckmann, Sylvia.* - Umzug in die dritte Lebensphase: wie wohnen und leben: Modelle und Beispiele. - Freiburg i.Br.: Herder, 2005
- Guinchard-Kunstler, Paulette.* - Mieux vivre la vieillesse: 100 réponses aux questions des personnes âgées et de leur entourage. - Paris : Les Ed. de l'Atelier, 2006
- Hanhart, Dieter.* - Fit für die Pensionierung: Beziehungen, Gesundheit, Wohnen, Recht in der neuen Lebensphase: ein Ratgeber aus der Beobachter Praxis. - Beobachter Verlag, Zürich, 2005
- Höpflinger, François.* - Traditionelles und neues Wohnen im Alter. - Zürich: Seismo, 2004
- Höpflinger, François.* - „Wenn man wenig Geld hat, gibt es kaum Alternativen zum Heim“. Altersforscher François Höpflinger über die Entwicklung der Wohnbedürftigen. - In: Curaviva, 77(2006), H. 7-8, S. 16-19
- Jann, Antonia.* – Promouvoir de nouvelles formes d'habitation pour les aînés. - In: Sécurité sociale: revue de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), 2003, n° 1, p. 42-43

- Klie, Thomas ... et al.*(Hrsg). - Die Zukunft der gesundheitlichen, sozialen und pflegerischen Versorgung älterer Menschen. - Frankfurt a. M.: Mabuse-Verlag, 2005
- Knesebeck, Olaf von dem.* - Soziale Einflüsse auf die Gesundheit alter Menschen: eine deutsch-amerikanische Vergleichsstudie. - Bern: H. Huber, 2005
- Krämer, Stefan.* - Wohnen im Alter. - Stuttgart: Krämer, 2005
- Likar, Rudolf.* - Lebensqualität im Alter: Therapie und Prophylaxe von Altersleiden. - Wien: Springer, 2005
- Niejahr, Elisabeth.* - Alt sind nur die anderen: so werden wir leben, lieben und arbeiten. - Frankfurt a.M.: Fischer Taschenbuch, 2005
- Schmitz, Rüdiger.* - Massnahmen zur Förderung einer selbständigen Lebensführung älterer Menschen in ihrer Wohnung und deren Wohnumfeld unter besonderer Berücksichtigung der Anwendungsmöglichkeiten der IuK (Informations- und Kommunikationstechnologie). - Diss., Fakultät für Architektur der Rheinisch-Westfälischen Technischen Hochschule Aachen, 2004
- Schneider-Sliwa, Rita.* - Städtische Umwelt im Alter: Präferenzen älterer Menschen im altersgerechten Wohnen, zur Wohnumfeld- und Quartiergestaltung. - Basel: Wepf, 2004
- Stäheli Hass, Kathrin.* - Wohnen im Alter - so fühlen Sie sich wohl: Privathaushalt, Heim und neue Wohnformen. - Zürich: Beobachter, 2006

3 Femmes - Famille – Sécurité sociale

- Althammer, J.* - Familienpolitik und soziale Sicherung: Festschrift für Heinz Lampart. - Berlin: Springer, 2005
- Association internationale de la sécurité sociale.* – Formes nouvelles et renouvelées de la protection sociale en Europe. – Genève : AISS, 2005
- Bachmann, Ruth... et al.* - Einmal Rente - immer Rente?: Wege in und aus der Invalidenversicherung: Prozesse und Bedingungen. - Zürich: Rüegger, cop.2005
- Bartz Schiefer, Katrin.* - Mutterschaft auf Führungsebene - eigentlich kein Problem! : von gegenseitigem Vertrauen und der richtigen Position zum richtigen Zeitpunkt: eine empirische Studie zum "Schwangerschaftsrisiko". - Zürich: Rüegger, 2005
- Bauer, Tobias.* - Familien, Geld und Politik: von den Anforderungen an eine kohärente Familienpolitik zu einem familienpolitischen Dreisäulenmodell für die Schweiz. - Verlag Rüegger, Zürich, 2004
- Baumann, Katerina und Lauterburg, Margareta.* - Knappes Geld - ungleich verteilt. Gleichstellungsdefizite in der Invalidenversicherung. - Bern: EBG, Basel: Helbling & Lichtenhahn, 2001
- Beck-Gernsheim, Elisabeth.* - Die Kinderfrage heute: über Frauenleben, Geburtenrückgang und Kinderwunsch. - München: Beck, 2006
- Berenstein-Wavre, Jacqueline.* – La maison des compétences : ce qu'on apprend en gérant une maison familiale. – Genève : Syndicat des personnes actives au foyer, 2004
- Bouthéon, Frédérique.* - Famille recomposées: un guide juridique. - Lausanne : La Passerelle, 2005
- Bosshard, Yvonne.* - Vereinbarkeit von Beruf und Familie fördern: was Unternehmen tun können und wie sie der Staat darin unterstützen kann: ein Massnahmenkatalog für den Kanton Zürich. - Lizentiatsarbeit, Univ. Genf, 2005
- Bühler, Susanna.* – Bébés et employeurs – comment réconcilier travail et vie de famille : version abrégée de l'étude comparative de l'OCDE portant sur la Nouvelle-Zélande, le Portugal et la Suisse : aspects suisses. - Berne, diff. Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), 2004

- Bürgisser, Margret.* - Kinder in unterschiedlichen Familienformen: wie lebt es sich im egalitären, wie im traditionellen Modell? - Zürich: Rüegger, 2006
- Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend.* - Familie zwischen Flexibilität und Verlässlichkeit: Perspektiven für eine lebenslaufbezogene Familienpolitik und Stellungnahme der Bundesregierung. - Berlin: Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, 2006
- Busch, Friedrich W.* - Familie und Gesellschaft: Beiträge zur Familienforschung. - Oldenburg: BIS, 2005
- Bütler, Margrit.* - Arbeiten lohnt sich nicht, ein zweites Kind noch weniger. - St. Gallen: Departement of Economics, University of St. Gallen, 2006. - (Discussion paper, n° 2006-05)
- Camenzind Paul, Meier Claudia (éd.).* – Les coûts de la santé selon le sexe : analyse différenciée des données pour la Suisse. – Berne : H. Huber, 2004
- Carigiet, Erwin... et al.* - Wohlstand durch Gerechtigkeit. - Rotpunktverlag 2006
- Commission fédérale pour les questions féminines.* - Pauvreté. – Revue Questions au féminin n° 1, 2004
- Cordier, Alain et Annie Fouquet.* - La famille, espace de solidarité entre générations: Conférence de la famille 2006 : rapport et propositions remis à Philippe Bas. - Délégation interministérielle à la famille. Paris : La Documentation française, 2006
- Despland, Béatrice.* – La responsabilité individuelle dans la Constitution et le droit des assurances sociales. - In : Sécurité sociale, revue de l'OFAS, 2004, n° 2, p. 118-120
- Dostert, Brigitte.* – Propositions pour une nouvelle politique familiale favorable à l'activité professionnelle féminine. – In : La Vie économique, 79(2006), n° 5, p. 44-47
- Duss-von Werdt, Josef.* - "Entflechtungen": von woher und wohin Ehe und Familie sich zurzeit entwickeln: ein Essay. - In: FamPra.ch, 7/2006), H. 3, S. 562-575
- Egli Steffen, Margareta.* - Was darf und muss ich in der Familie?. - Zürich: Orell Füssli, 2006
- Eigenmann, Ruth.* - Allein erziehen: so schaff ich's. - Beobachter Buchverlag, 2005
- Endepohl-Ulpe, Anja Jesse (Hrsg.).* - Familie und Beruf: weibliche Lebensperspektiven im Wandel. - Frankfurt a.M. : Lang, 2006
- Freymond, Christoph et Urs Portmann.* - Les familles dans la statistique. - In: Sécurité sociale: revue de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), 2004, n° 6, p. 334-338
- Fultz, Elaine.* - Réforme de la sécurité sociale et égalité hommes-femmes: l'expérience récente de l'Europe centrale. - In : Revue internationale du travail, 143(2004), n° 3, p. 273-297
- Fux, Beat.* - Evolution des formes de vie familiale. - Neuchâtel : Office fédéral de la statistique, 2005
- Gärtner, Ludwig et Flückiger Yves.* - Problèmes de l'Etat social : causes, fondements et perspectives : rapport de synthèse. – Zurich : Rüegger, 2006
- Gronbach, Sigrid und Riedmüller, Barbara.* - Genderaspekte im Themenbereich Sozialstaat. – Bonn: Bundeszentrale für politische Bildung, 2004
- Grossenbacher, Silvia (éd.).* - Du temps pour les familles ou comment concilier vie familiale et vie professionnelle : le problème vu sous l'angle de la politique familiale. – Berne : Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), diff: OFCL, 2004
- Häcki Kurt und Schaub Beatrice.* - Sozialversicherungen kreuz und quer. - Verlag Rüegger, Zürich, Chur 2006
- Herfort Gabriele.* - Alterssicherung und Altersarmut von Frauen in Deutschland und der Schweiz. Eine internationale Vergleichsstudie der Alterssicherungssysteme. - Fachhochschule Jena, 2004

- Herren-Neidhart, Margarita*. - Überforderte Familiensysteme: Strategien zu einer gelingenden sozialen Integration in der Jugendphase. - Diplomarbeit, Hochschule für Soziale Arbeit Zürich, 2005
- Höpfinger, François*. - Feste Zweierbeziehung und Kleinfamilie bleiben das Ideal, "Altwerden" beginnt heute später: UNIVOX Teil I A trend-Bericht „Gesellschaft“ 2004. - Zürich: GfS-Zürich, Markt- & Sozialforschung, 2005
- Kappeler, Beat*. - Die neue Schweizer Familie: Familienmanagement und Rentensicherheit. - München: Nagel und Kimche, 2004
- Kellerhals, Jean*. - Familles en Suisse: les nouveaux liens. - Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005
- Knupfer, Caroline und Knöpfel Carlo*. - Wie viel bleibt einem Haushalt von einem zusätzlichen Erwerbseinkommen übrig?: Berechnungen für verschiedene Falltypen mit unterschiedlichem Nettoeinkommen und unterschiedlicher Aufteilung der Erwerbsarbeit zwischen den Partnern für drei Hauptorte der Schweiz (Zürich, Lausanne und Bellinzona). - Bern: Vertrieb Staatssekretariat für Wirtschaft (Seco), 2005
- Kupsch, Melanie*. - Vereinbarkeit von Familie und Beruf in Europa: Auswirkungen beruflicher und familiärer Stressoren und Ressourcen in Doppelverdienerhaushalten mit jungen Kindern - Hamburg: Kovac, 2006
- Lambeck, Silke*. - Das grosse Jein: zwanzig Frauen reden über die Kinderfrage. - Berlin: Rowohlt, 2006
- Larcher Klee, Sabina*. - Die Frage der Vereinbarkeit von Familie und Beruf vor dem Hintergrund aktueller Schulentwicklungsprozesse. - In: Educare: betreuen, erziehen, bilden, 2005, S. 42-56
- Losa, Fabio B.* - Entre la famille et le travail : l'empreinte socioculturelle dans les comportements des femmes sur le marché du travail. - In : Demos, 2004, n° 3
- Maruani, Margaret*. - Femmes, genre et sociétés: l'état des savoirs. - Paris : La Découverte, 2005
- Matthies, Aila-Leena*. - Die Wirtschaft braucht Familien - Familien brauchen Dienstleistungen: die Bedeutung sozialer Dienste am Beispiel Finnlands. - In: Blätter der Wohlfahrtspflege, 152(2005), H. 1, S. 30-32
- Meile, Myriam*. - Alleinerziehung im Familien- und Sozialrecht. - Zürich: Schulthess, 2005
- Meyer, Ulrich (Hrsg.)*. - Soziale Sicherheit. - Basel: Helbing & Lichtenhahn, 2007
- Nacke, Bernhard*. - Der Familie und uns zuliebe: für einen Perspektivenwechsel in der Familienpolitik?. - Mainz: Matthias-Grünwald Verlag, 2001
- Neusüss, Claudia*. - Zukunft des Sozialstaates. - www.perspektiven.verdi.de, 2005
- NZZ*. - Achtung Kinder!: Nachwuchs in einer neuen Welt im Wandel. - Zürich: Neue Zürcher Zeitung, 2006
- Peuckert, Rüdiger*. - Familienformen im sozialen Wandel. - Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2005
- Rijsbergen, Claudia*. - Der besondere Schutz von Ehe und Familie: die verfassungsrechtliche Einordnung nichtehelicher Lebensgemeinschaften und Lebenspartnerschaften unter dem Blickwinkel des Verfassungswandels. - Norderstedt: Books on Demand, 2005
- Scheid, Claudia*. - Zum Verhältnis von Beruf und Familie bei Frauen: verleugneter Wandel, demografische Folgen. - In: Caritas Schweiz. - Die demografische Herausforderung. - Luzern: Caritas Verlag, 2003
- Schmidt Renate (Hrsg.)*. - Familie bringt Gewinn: Innovation durch Balance von Familie und Arbeitswelt. - Gütersloh: Verlag Bertelsmann Stiftung, 2004

- Stutz, Heidi*. - La politique familiale actuelle : que recouvre-t-elle ? - In : Sécurité sociale : revue de l'Office fédéral des assurances sociales, 2004, n° 6, p. 339-441
- Stutz, Heidi* et al. - Rapport sur les familles 2004. - Berne : OFCL/EDMZ, 2004
- Sutter, Marielle*. - Wieder die Unvereinbarkeit von akademischer Karriere und Familie: 12 Porträts von Wissenschaftlerinnen mit Kindern. - Bern: Abteilung für die Gleichstellung von Frauen und Männern der Universität Bern, 2004
- Zimmermann, Erwin*. - Vivre en Suisse 1999-2000: une année dans la vie des ménages et familles en Suisse. - Berne : Lang, 2004

4 Société - Générations

- Büchel, Dominik et Steinmann Blanca*. - L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation. - In : Sécurité sociale : revue de l'Office fédéral des assurances sociales, 2005, n° 1, p. 24-27
- Caritas Schweiz*. - Die demografische Herausforderung. - Luzern: Caritas Verlag, 2003 (Stichwörter: Generationenwandeln, alternde Gesellschaft, Familienbeziehungen, Generationenvertrag)
- Centrale pour les questions familiales (COF)/Office fédéral des assurances sociales*. - Relations entre les générations : tout un programme. - In : Famille & Société 4(2004)
- Dimmel, Nikolaus*. - Strukturen der Gesellschaft: Familie, soziale Kontrolle, Organisation und Politik. - Wien: WUV Universitätsverlag, 2005
- Jacobs, Timo*. - Dialog der Generationen: Leben, Gesellschaft, Schule. - Baltmannsweiler: Schneider Verl., 2006
- Jureit, Ulrike*. - Generationen: zur Relevanz eines wissenschaftlichen Grundbegriffs. - Hamburg: Hamburger Ed., 2005
- Kaufmann, Franz-Xaver*. - Schrumpfende Gesellschaft: vom Bevölkerungsrückgang und seinen Folgen. - Frankfurt a.M.: Suhrkamp, 2005
- Lettke, Frank...* et al. - Generationen und Familien: Analysen - Konzepte - gesellschaftliche Spannungsfelder. - Frankfurt a.M.: Suhrkamp, 2007
- Lüscher, Edith*. - Generationenbrücke: Verständigung von Alt und Jung. - Lenzburg: Kinderlobby Schweiz, 2004
- Rickenmann, Agnelli*. - Familie als Lern-Ort für den Generationendialog. - In: Generationendialog heute und morgen. - Lenzburg, 2004. - S. 24-27
- Stiftung für die Rechte zukünftiger Generationen* (Hrsg.). - Handbuch Generationengerechtigkeit. - München: ökom Verlag, 2003
- Wanner, Philippe*. - Indicateurs démographiques de l'enfance et des relations entre générations. - In : Demos, 2006, n° 1, p. 3-32

5 Invalidité - Santé

- Ast, Frédérique*. - Les droits sociaux fondamentaux des personnes handicapées dans l'Union européenne. - In : Libertés, justice, tolérance: mélanges en hommage au Doyen Gérard Cohen-Jonathan, Bruxelles 2004, vol. 1, p. 79-97

- Bachmann, Ruth*. - Einmal Rente - immer Rente? : Wege in und aus der Invalidenversicherung : Prozesse und Bedingungen. - Zürich: Rüegger, 2005
- Baur, Rita*. - De la difficulté de l'intégration sociale et professionnelle : contexte et mesures. – In : Sécurité sociale : revue de l'Office fédéral des assurances sociales, 2004, n° 3, p. 176-179
- Baumgartner, Edgar* et al. - L'intégration professionnelle des personnes handicapées en Suisse. - In : Sécurité sociale : revue de l'Office fédéral des assurances sociales, 2004, n° 2, p. 113-117
- Berger, Hansruedi*. - Invalidität als Armutsfalle: IV-Leistung. - In: Schweizer Versicherung, 2007, H. Januar, S. 18-19
- Bloch, Frank S.* (ed.) - Who returns to work & why? : a six -Country Study on work on incapacity & reintegration. - New Brunswick, USA: Transaction publishers, 2000. - (International Social Security Series, vol. 5)
- Colomb, Etienne*. - Invalidité: de l'expert et du médecin traitant. - Plädoyer, 22(2004), n° 2, p. 56-60
- Conférence des offices AI (COAI)*. - Devient rentier qui peut : Alternatives dans la pratique. Documentation. - Stans; COAI, 2004. - (Conférence plénière de la COAI, Martigny, 4.6.2004)
- Conférence des offices AI (COAI)*. – La détection précoce : pour qui ? pourquoi ? comment ? Documentation. - Stans; COAI, 2005. - (Conférence plénière de la COAI, Ittigen, 20.5.2005)
- Dam, Jaap van*. - Kostenfolgen von Invalidität senken: was können Firmen und Pensionskassen tun? In: Schweizer Arbeitgeber, 99(2004), H. 4, S. 162-165
- Danuser, Brigitta et Klipstein Andreas*. - Lorsqu'un dossier est à l'AI, il est souvent déjà trop tard! : Réponse et complément à la discussion lancée par R. Conne sur la capacité de travail et l'assurance invalidité. – In : Revue médicale suisse, 85(2004), n° 7, p. 329-330
- Durrer, Werner*. - Fehlende Arbeitsstellen? : die Erfahrungen einer IV-Stelle. - In: Die 5. IVG-Revision: kann sie die Rentenexplosion stoppen? Hrsg. von Erwin Murer. – Bern: Stämpfli, 2004, S. 89-96
- Einerhand, Marcel*. - La hausse des cas d'invalidité est-elle liée au sexe ? l'exemple néerlandais dans une perspective internationale. - In : Revue internationale de sécurité sociale, 58(2005), n° 1, p. 79-106
- Franke, Alexa*. - Modelle von Gesundheit und Krankheit. - Bern: H. Huber, 2006
- Gärtner, Ludwig*. – Handicap et invalidité. – In : Sécurité sociale : revue de l'Office fédéral des assurances sociales, 2005, n° 1, p. 33-36
- Gärtner, Ludwig*. – Réinsertion dans le marché du travail : une tâche ardue. - In: Sécurité sociale : revue de l'Office fédéral des assurances sociales, 2004, n° 5, p. 311-315
- Gärtner, Ludwig et Flückiger Yves*. - Problèmes de l'Etat social : causes, fondements et perspectives : rapport de synthèse. – Zurich : Rüegger, 2006
- Gredig, Daniel* ... et al. - Menschen mit Behinderungen in der Schweiz: die Lebenslagen der Bezügerinnen und Bezüger von Leistungen der Invalidenversicherung. - Zürich: Rüegger, 2005
- Guggisberg, Jürg*. - Auf der Spur kantonaler Unterschiede in der Invalidenversicherung: eine empirische Untersuchung. - Zürich: Rüegger, 2004
- Hofer, Silvia* (éd. OFS). – Les prestations sociales sous condition de ressources en Suisse : aperçu des prestations cantonales 2002. – In : Info: social, 2006, n° 12, p. 5-59
- Hoffmann, Holger*. – Intégrer au lieu de marginaliser : l'emploi assisté et la 5^e révision de l'AI. - In: Sécurité sociale : revue de l'Office fédéral des assurances sociales, 2005, n° 1, p. 37-40
- Hürzeler, Marc*. - Invaliditätsproblematiken in der beruflichen Vorsorge: unter Berücksichtigung ihrer Stellung im Sozialversicherungs- und Schadenausgleichsystem. - Basel: Helbing & Lichtenhahn, 2006

- Joussen, Jacob.* - Die Diskriminierung behinderter Arbeitnehmer: europäische Vorgaben und das Umsetzungsbedürfnis in Deutschland. - In: ZESAR, 4(2005), H. 9, S. 375-383
- Kieser, Ueli.* - Invalidität: alles über Renten, Rechte und Versicherungen: ein Ratgeber aus der Beobachter-Praxis. - Zürich: Beobachter-Buchverlag, 2005
- Knöpfel, Carlo.* - Psychische Invalidisierung. - Luzern : Caritas, 2005
- Knöpfel, Regina.* - Le point de la situation : la réintégration en Suisse. - In : Bulletin des assureurs Vie destiné aux médecins suisses, 2005, n° 2, p. 4-16
- Landolt, Hardy.* - Invaliditätsbemessung bei Schlechtverdienenden: ein Methoden- oder auch ein Gerechtigkeitsproblem? - In: Sozialversicherungstagung 2006, St. Gallen, 2006, S. 31-77
- Locher, Thomas.* - Invalidität, Invaliditätsgrad und Entstehung des Rentenanspruchs nach dem Entwurf zur 5. IV-Revision. - In: Medizin und Sozialversicherung im Gespräch, St. Gallen, 2006, S. 273-306
- Maladie, invalidité et travail : surmonter les obstacles : Norvège, Pologne et Suisse.* - Paris : OCDE, 2006
- Manfredi, Olga.* - Gleiche Chancen für Menschen mit Behinderung?: vom Sonderweg zum hindernisfreien Zugang. - In: Recht des Stärkeren - Recht des Schwächeren. - Zürich, 2005, S. 173-195
- Merckx, Véronique et Wayland Bigler Nancy.* - Gestion du handicap : expériences internationales. - In : Sécurité sociale : revue de l'Office fédéral des assurances sociales, 2004, n° 6, p. 385-388
- Mosimann, Hans-Jakob.* - Anreize verstärken: Leistungsauftrag Eingliederung: Anmerkung zur nächsten IV-Revision. - In: Schweizerische Zeitschrift für Sozialversicherung und berufliche Vorsorge, 48(2004), H. 1, S. 55-59
- Murer, Erwin.* - Grenzen von Recht und Medizin bei der Abklärung der Arbeitsunfähigkeit. - In: Case Management und Arbeitsunfähigkeit, Zürich 2006, S. 49-66
- Murer, Erwin.* - Die Institution Sozialversicherung als Ursache des Risikoeintritts?: zur möglichen Interdependenz zwischen dem Risiko Invalidität und dem Verfahren zur Feststellung seines Eintritts. - In: Schweizerische Zeitschrift für Sozialversicherung und berufliche Vorsorge, 50(2006), H. 7, S. 639-660
- Prins, Rien et Hejdel Wendy.* - Prestations d'invalidité et problèmes de santé psychique : chiffres-clés et mesures prises dans six pays. - Berne : OFAS ; diff. OFCL, 2005. - (Aspects de la sécurité sociale, n° 7/05)
- Ritter, Maria.* - Plus d'autonomie pour les personnes handicapées : lancement du projet pilote Budget d'assistance. - In : Sécurité sociale : revue de l'Office fédéral des assurances sociales, 2005, n° 4, p. 229-231
- Rossier, Yves.* - „Entscheidend ist der gute Wille“: 5. IVG-Revision. - In: Procap 2005, H. 4, S. 13-15
- Saunders, Peter (ed.).* - Welfare to work in practice: social security and participation in economic and social life. - Burlington, USA: Ashgate, 2004
- Senner, Anton.* - Integrationsfirmen: ein erfolgreicher Weg zur Teilhabe benachteiligter und behinderter Menschen an der Arbeit. - In: Sozialalmanach, 2006, S. 171
- Schaffhauser/Kieser (Hrsg.).* - Invalidität im Wandel: Gesetzesrevisionen - Rentenrevisionen: aktuelle Entwicklungen und Probleme (Tagung 2004, Luzern). - St. Gallen: Institut für Rechtswissenschaft und Rechtspraxis, 2005
- Schmidt, Hans.* - Reintegrieren statt vorzeitig invalid-pensionieren. - In: Schweizerische Ärztezeitung 85(2004), H. 16, S. 830-832

- Schneider, Jacques-André.* - L'invalidité et la réinsertion : problèmes actuels. - In : Droit social dans la pratique de l'entreprise, Berne, 2006, p. 67-94
- Sick societies?* Trends in disability benefits in post-industrial welfare states. - Geneva: ISSA, 2006.
- Wagner, François.* - Bénéficiaire de rente d'invalidité : le droit de travailler? In : Aspects de la sécurité sociale, 2005, n° 1, p. 33-34
- Wayland Bigler, Nancy.* - Assurance-invalidité : 5^e révision de l'AI – et la suite ? – In : Prévoyance professionnelle suisse, 18(2005), n° 3, p. 69-70
- Weber, Tobias.* - Augmentation du nombre de mises à l'invalidité : quel rôle joue l'environnement professionnel ? – In : Prévoyance professionnelle suisse, 19(2006), n° 4, p. 59-60
- Weiss, Joseph A.* - Arbeitsfähig trotz zunehmendem Alter? In: Managed Care, 8(2005), H. 4, S. 18-20
- Weisser, Jan* (Hrsg.). - Disability Studies: ein Lesebuch. - Luzern: Edition SZH, 2004.
- Wicki, Martin.* – Programme de recherche PR-AI : l'assurance-invalidité sous la loupe. – In : Sécurité sociale : revue de l'Office fédéral des assurances sociales, 2006, n° 4, p. 213-215
- Wynne, Richard.* - Employment and disability: back to work strategies. - Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities, 2004

6 Statistiques

- Secrétariat d'Etat à l'économie.* – Le chômage en Suisse 2005. - Neuchâtel, 2006
- Secrétariat d'Etat à l'économie.* - Le chômage en Suisse (2004). Demandeurs d'emploi et chômeurs inscrits. Bénéficiaires de prestations de l'assurance-chômage 2004. - Berne, 2005
- Office fédéral de la statistique**
- La population de la Suisse 2005. - Neuchâtel, 2006
- Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2005–2050, Neuchâtel, 2006
- Croissance de la population et vieillissement démographique: perspectives pour l'avenir :Hypothèses et résultats des scénarios démographiques de la Suisse 2005-2050. - Neuchâtel, 2006
- La prévoyance professionnelle en Suisse. Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions 1998-2004. - Neuchâtel 2006
- Rapport de méthodes Statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile. - Neuchâtel, 2006
- Le travail à temps partiel en Suisse. - Neuchâtel, 2006
- Données sociales – Suisse : Intégration et réseaux sociaux - Déterminants de l'isolement social en Suisse. - Neuchâtel, 2006
- Le ménage pour lieu de travail : le temps consacré au travail domestique et familial et son estimation monétaire. Bases statistiques et tableaux pour une évaluation du préjudice ménager sur la base de l'ESPA 2004 et de l'ESS 2004. - Neuchâtel, 2006
- Les Comptes globaux de la protection sociale. Résultats 2003 - Estimations 2004. - Neuchâtel, 2006
- La statistique de l'aide sociale suisse 2004 – Premiers résultats nationaux. - Neuchâtel, 2006

- Demos. Bulletin d'information démographique 3/2005
Evolution de la ségrégation professionnelle en Suisse en fonction du sexe et de la nationalité de 1970 à 2000. - Neuchâtel, 2005
- Gleichstellung von Frau und Mann: aktuelle Zahlen und Publikationen. - Neuchâtel, 2005
- Demos. Bulletin d'information démographique 4/2005
Travail familial, modèles d'activité rémunérée et répartition du travail domestique. - Neuchâtel, 2005
- Les prestations de soins non rémunérées des ménages et des particuliers. - Berne, 2005
- Eidgenössische Volkszählung 2000 - Arbeitsteilung in Paarhaushalten :Aufteilung von bezahlter und unbezahlter Arbeit in der Schweiz. - Neuchâtel, 2005
- Le travail bénévole en Suisse. - Neuchâtel, 2005
- Les générations face au marché du travail. Evolution de la vie active de 1970 à 2000. - Neuchâtel, 2005
- Âges et générations : la vie après 50 ans en Suisse. - Neuchâtel, 2005
- Recensement fédéral de la population 2000 - Ménages et familles. - Neuchâtel, 2005
- Statistisches Mehrjahresprogramm des Bundes. - Neuchâtel, 2004
- Données sociales – Suisse : Rapport sur le travail bénévole en Suisse. - Neuchâtel, 2004
- Qualitätsanalyse der Angaben über die Unbezahlte Arbeit in der VZ 2000 - Vorstudie zur Aufteilung der Unbezahlten Arbeit in der Schweiz anhand der Daten der Volkszählung im Vergleich zur Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung 2000. - Neuchâtel, 2004
- Compte satellite de production des ménages : projet pilote pour la Suisse. - Neuchâtel, 2004
- Travailler et être pauvre. - Les working poor en Suisse : ampleur du phénomène et groupes à risque d'après l'Enquête suisse sur la population active 2003 (ESPA). - Neuchâtel, 2004
- SILC Statistics on Income and Living Conditions. - Revenus et conditions de vie en Suisse : une information pour les ménages interrogés. - Neuchâtel, 2004

Projets de recherche d'autres offices fédéraux, en cours ou planifiés, dans le domaine de la « sécurité sociale »

Bundesamt für Wohnungswesen

Ansprechperson: Verena Steiner

Laufende oder abgeschlossene Forschungsprojekte im Zeitraum 2004-2007

| Thema | Zusammenarbeit mit | Laufzeit/ Publikation | Kosten/Budget |
|---|--|----------------------------|------------------------------|
| F-8412: Evaluation Ruggächern , ein Pilotprojekt für das gemeinschaftliche Wohnen im Alter. Zur Zeit Begleitung der Vorphase (vor dem Bezug der Wohnungen). | Allgemeine Baugenossenschaft Zürich, ABZ | 2005 – 2009 | Fr. 25'000.- |
| F-8392: Wohneigentumsförderung mit Mitteln der beruflichen Vorsorge (Zusammenfassung) http://www.bwo.admin.ch/dokumentation/00106/00108/index.html?lang=de F-8690: Im Nachgang an die vom BFS herausgegebene und vom BWO mitfinanzierte Studie "Wirkungsanalyse der Wohneigentumsförderung mit Mitteln der beruflichen Vorsorge (WEF), Forschungsbericht Nr. 17/ 03 | BSV | 2003 – 2004 2002 – 2003 | Fr. 18'000.- Fr. 30'000.- |

Geplante Forschungsprojekte im Zeitraum von 2008-2011

Das neue Forschungsprogramm der BWO-Ressortforschung für den Zeitraum 2008-2011 wird demnächst erstellt. Für die Wahl der Forschungsthemen wird ein breiter Kreis von interessierten Personen und Institutionen einbezogen. Ob und in welcher Form auch die soziale Sicherheit im Programm Eingang finden wird ist zur Zeit noch nicht bekannt.

<http://www.bwo.admin.ch/themen/wohnforschung/00163/index.html?lang=de>

Bundesamt für Migration

Ansprechperson: Gillian Irina Cavarero

Laufende oder abgeschlossene Forschungsprojekte im Zeitraum 2004-2007

| Thema | Zusammenarbeit mit | Laufzeit/ Publikation | Kosten/Budget |
|--|---|------------------------------------|---------------------------------|
| Studie über Therapieerwartungen und Krankheitsmodelle von Kriegs- und Folteropfern | Ambulatorium für Kriegs- und Folteropfer des Universitätsspitals Zürich | 1.6.2005- 31.03.2007 | Mitbeteiligung von 35'000CHF |
| Efficacité des modèles de santé (gate keepings et autres modèles) | Gesundheitsökonom (noch nicht festgelegt) | ca. Februar 2007- April 2008 | 200'000 CHF |
| Katamnestiche Studie über Langzeitverläufe bei Personen des Asylbereichs mit psychischen Belastungen | Sozialtherapeutisches Zentrum der Asylorganisation Zürich | Juli 2006 - Januar 2007 | 66'000.- CHF |

Geplante Forschungsprojekte im Zeitraum von 2008-2011

| Thema | Zusammenarbeit mit | Kosten/Budget |
|---|--|-----------------|
| Langzeitstudie über den Aufenthalt von Asylsuchenden in der Schweiz | Ambulatorium für Kriegs- und Folteropfer des Universitätsspitals Zürich mit anderen Partnern | erst in Planung |

Bundesamt BLW

Ansprechperson: Urs Gantner

Laufende oder abgeschlossene Forschungsprojekte im Zeitraum 2004-2007

| Thema | Zusammenarbeit mit: | Laufzeit/ Publikation | Kosten/Budget |
|---|---------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Bestimmungsgründe des landwirtschaftlichen Strukturwandels: Unter anderem werden die sozialen Verhältnisse der Generation, die nach Ende ihrer Erwerbsphase den landwirtschaftlichen Betrieb aufgibt, analysiert. | Durch ART Tänikon | Publikation 2006 | Im Budget von Agroscope eingestellt |
| Wachstums- und Kooperationsformen sowie Varianten des Outsourcings in der Landwirtschaft: Unter anderem werden die sozialen Vor- und Nachteile der unterschiedlichen Formen erkannt. | Durch ART Tänikon | | Im Budget von Agroscope eingestellt |
| Das BLW untersucht(e) die soziale Lage der Bauernfamilien mit den nachfolgenden Projekten | | | |
| Monitoring im Rahmen der Sozialberichterstattung über die Auswirkungen der Agrarpolitik: <ul style="list-style-type: none"> • Einkommens- und Verbrauchserhebung: Detaillierte Analyse des Konsums von landwirtschaftlichen und nicht-landwirtschaftlichen Haushalten • Erhebung über die Lebensqualität: Auswirkungen der landwirtschaftlichen Erwerbstätigkeit auf die Lebensqualität, Vergleich mit der restlichen Bevölkerung • Leistungen der Sozialversicherungen: Ansprüche der Landwirtschaft auf Leistungen der staatlichen Sozialwerke, Personenversicherungen sowie Sachversicherungen und private Institutionen • Arbeit und Ausbildung: Arbeitsbedingungen sowie Aussagen zu Haushalt- und Wohnsituation im Vergleich mit der restlichen Bevölkerung | BFS | Publikation 2004 | Fr. 58'000.- |
| | gfs-zürich | Publikation 2005 | |
| | BSV | Publikation 2006 | |
| | BFS | Publikation 2007 | |
| Kantonale Angebote für Bauernfamilien in Schwierigkeiten: Übersicht über die bestehenden Angebote und Kurzbeschreibung | div. Kantone | Publikation 2004 | - |
| Bauern und Bäuerinnen im Pensionsalter: Darstellung der gesundheitlichen, sozialen sowie finanziellen Situation | BFS, ART Tänikon | Publikation 2006 | Fr. 5'000.- |

Geplante Forschungsprojekte im Zeitraum von 2008-2011

| Thema | Zusammenarbeit mit | Kosten/Budget |
|--|---|--|
| <p>Im Forschungskonzept Agroscope 2008-2011 wird u.a. eine sozial verträgliche Entwicklung des Agrarsektors als ein Ziel stipuliert. Agroscope soll mit ihren Forschungsarbeiten Beiträge an dieses Ziel leisten. Kurz zusammengefasst ist dieses Ziel wie folgt umschrieben: Damit die Landwirtschaft und mit ihr die übrigen Wirtschaftszweige in abgelegenen, strukturschwachen ländlichen Gebieten überlebensfähig bleibt, müssen bestehende Einkommensquellen verbessert und neue geschaffen werden. Die Forschung soll die landwirtschaftlichen Produktionssysteme in diesen Gebieten weiterentwickeln, wie zum Beispiel regionale Milch- und Fleischproduktionssysteme mit regional-typischen Produkten. Sie soll aber auch mithelfen, neue Perspektiven in der Landwirtschaft zu schaffen.</p> <p>Über geplante Forschungsprojekte mit Bezug zur „Sozialen Sicherheit“ lässt sich von Seite Agroscope zur Zeit (22. Januar 2007) noch nichts Definitives sagen, weil Agroscope mitten in der Vorbereitung der Forschungsprojekte 2008-2011 steckt.</p> | <p>Agroscope arbeitet jeweils mit jenen Forschungspartnern zusammen, die zur Aufgabenstellung einen relevanten Beitrag leisten können. Agroscope arbeitet kundenorientiert: Dies zeigt sich u.a. darin, dass bei der Erarbeitung der Forschungsthemen die Kunden via Begleitende Expertengruppen, Foren sowie Umfragen einbezogen werden.</p> | <p>Im Budget von Agroscope eingestellt</p> |
| Das BLW wird die soziale Lage der Bauernfamilien mit den nachfolgenden Projekten untersuchen | | |
| <p>Monitoring im Rahmen der Sozialberichterstattung über die Auswirkungen der Agrarpolitik:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gesundheit: Gesundheitliche Vor- und Nachteile des Bauernlebens im Vergleich mit der restlichen Bevölkerung • Erhebung über die Lebensqualität: Auswirkungen der landwirtschaftlichen Erwerbstätigkeit auf die Lebensqualität, Vergleich mit der restlichen Bevölkerung • Einkommens- und Verbrauchserhebung: Detaillierte Analyse des Konsums von landwirtschaftlichen und nicht-landwirtschaftlichen Haushalten • Leistungen der Sozialversicherungen: Ansprüche der Landwirtschaft auf Leistungen der staatlichen Sozialwerke, Personenversicherungen sowie Sachversicherungen und private Institutionen | <p>BFS</p> <p>gfs-zürich</p> <p>BFS</p> <p>BSV</p> | <p>ca. Fr. 60'000.-</p> |
| Die Rolle der Frauen in der Landwirtschaft: Herkunft, Ausbildung, Aufgaben, Rollen, Selbstverständnis etc. | ev. ART Tänikon, gfs-zürich | ca. Fr. 50'000 |

Bundesamt für Gesundheit (BAG)

Ansprechpersonen: Till Bandi / Tanya Kasper

Laufende oder abgeschlossene Forschungsprojekte im Zeitraum 2004-2007**Forschungsthema „Krankenversicherung“**

Die Veröffentlichung des Syntheseberichtes zur Wirkungsanalyse des Krankenversicherungsgesetzes durch das Bundesamt für Sozialversicherung im Dezember 2001 bildete den Abschluss einer Reihe von 25 Forschungsarbeiten zur Analyse des seit 1996 in Kraft stehenden KVG.

Nach einer kurzen Denkpause und einer Diskussion über die Neuorientierung der Ressortforschung wurde die Erarbeitung eines neuen Forschungsprogrammes an die Hand genommen. Wegen des Transfers der Abteilung Kranken- und Unfallversicherung ins Bundesamt für Gesundheit wurde das im Entwurf vorliegende Forschungsprogramm indessen nicht finalisiert und in Kraft gesetzt. Dies hatte zur Folge, dass die Forschungsarbeiten der Jahre 2004 bis 2007 nicht auf einem Konzept beruhten, sondern dass aufgrund von sachlichen und politischen Erfordernissen von Fall zu Fall über die Durchführung der Projekte entschieden wurde.

Es ist davon auszugehen, dass gewisse im Rahmen der Wirkungsanalyse sowie auch in der Periode 2004 - 2007 begonnene Projekte im Zeitraum 2008 -2011 weitergeführt und/oder dass vorläufig abgeschlossene Projekte wieder aufgenommen werden.

| Thema | Zusammenarbeit mit | Laufzeit/ Publikation | Kosten/ Budget |
|--|--|---|----------------|
| Synthesebericht zur <i>Wirkungsanalyse des Krankenversicherungsgesetzes</i> durch das Bundesamt für Sozialversicherung: Abschluss von 25 Forschungsarbeiten zur Analyse des seit 1996 in Kraft stehenden KVG. Bei gewissen Projekten waren bei Projektabschluss die Folgearbeiten schon in die Wege geleitet, mit anderen Analysen konnte hingegen erst nach der Publikation des Syntheseberichtes begonnen werden. Weil die bereits abgeschlossenen Studien Handlungsbedarf insbesondere im Bereich der Kosteneindämmung ergeben haben, wurden auch in diesem Bereich Ressortforschungsprojekte durchgeführt. | BSV und verschiedenen Auftragsnehmern und Experten | Laufzeit: 1996 - 2001 Publikation: Dezember 2001 | 2.5 Mio Fr. |
| Im Projekt <i>Angemessenheit medizinischer Leistungen (AGAM)</i> wurden die initiierten Teilprojekte Gebärmutterentfernung und Diabetesbehandlung, letzteres inkl. Publikation, abgeschlossen. Zur Zeit erfolgt eine Überprüfung und Neuausrichtung des Gesamtkonzepts. Aufgrund dieser Diskussionen werden voraussichtlich weitere Projekte zur Überprüfung der Angemessenheit und Notwendigkeit medizinischer Leistungen geplant. | | | |
| In Zusammenhang mit dem Entscheid des EDI, fünf komplementärmedizinische Methoden provisorisch und daher zeitlich befristet (1.7.1999 bis 30.6.2005) in die KLV aufzunehmen, wurde das Programm zur Evaluation in der Komplementärmedizin (PEK) von 1998 bis 2005 durchge- | | Mit dem Schlussbericht vom 24. April 2005 sowie dem Beschluss des EDI vom 2. Juni | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| führt. Dieses Programm diente dazu, die vom KVG verlangte Wirksamkeit, Zweckmässigkeit und Wirtschaftlichkeit dieser Methoden abzuklären. > Abgeschlossen. | | 2005 - Verzicht auf eine definitive Aufnahme der fünf Methoden - ist PEK soweit abgeschlossen. | |
| Die von der Eidgenössischen Kommission für Grundsatzfragen der Krankenversicherung (EGK) angeregten Forschungsarbeiten zum Thema Implizite Rationierung wurden im Mai 2006 zusammen mit einer Stellungnahme der EGK veröffentlicht und sind damit vorläufig abgeschlossen. | Zusammenarbeit mit der Eidgenössischen Kommission für Grundsatzfragen der Krankenversicherung (EGK) | Veröffentlichung im Mai 2006 zusammen mit einer Stellungnahme der EGK . | |
| Weitere Ressortforschungsprojekte wurden durch die politische Agenda ausgelöst. Verschiedene Studien wurden im Hinblick auf die Weiterentwicklung des KVG im Rahmen einer dritten KVG-Revision erarbeitet. Zudem bedingte die Beantwortung politischer Vorstösse die Erstattung von Berichten, welche vorgängige Forschung beziehungsweise die Mitarbeit an Forschungsprojekten bedingen. | | | |

Forschungsthema „Krankenversicherung“

Strategische Ziele des Themenbereichs 2008-2011:

Die Bilanz nach fünf Jahren KVG ergab, dass die in Bezug auf die Solidarität und die Leistungsversorgung gesteckten Ziele weitgehend erreicht waren, nicht jedoch betreffend die Kostendämpfung. Im Anschluss an eine Klausursitzung hat der Bundesrat am 23. Mai 2002 bestätigt, dass er kostendämpfende Massnahmen noch vermehrt fördern und die Krankenversicherung in drei Schritten reformieren will. Einige der in diesem Zusammenhang anvisierten Massnahmen sind inzwischen umgesetzt oder zumindest eingeleitet worden. Andere Massnahmen konnten nicht ergriffen werden, weil für deren Umsetzung eine wissenschaftlich fundierte Grundlage oder die erforderlichen Datengrundlagen nicht vorhanden sind beziehungsweise weil der methodische Hintergrund fehlt. Diese Lücken sollen im Rahmen des Forschungsprogramms 2008 - 2011 soweit möglich und soweit Ressourcen vorhanden, abgebaut werden.

Weitere Forschungsarbeiten ergeben sich erfahrungsgemäss aus parlamentarischen Vorstössen, in denen vom Bundesrat ein Bericht zu einem politisch aktuellen Thema verlangt wird. In Aussicht gestellt wurden vor allem Berichte, welche den wirksamen und zweckmässigen Einsatz der medizinischen Leistungen zum Thema haben. Berichte sind zudem im Zusammenhang mit der Entwicklung und Einführung von Instrumenten zur Beurteilung und Förderung der Wirtschaftlichkeit und der Qualitätssicherung zu erstellen.

Geplante Forschungsthemen

Bereitstellung von Entscheidungsgrundlagen und Erarbeitung von Instrumenten im Hinblick auf Massnahmen zur Kosteneindämmung und Qualitätssicherung in der obligatorischen Krankenpflegeversicherung sowie punktuelle Weiterführung der Wirkungsanalyse KVG.

| Thema | Zusammenarbeit mit | Kosten /Budget |
|--|--------------------|----------------|
| <p>(a) Datengrundlagen: Schwerpunkte:</p> <p><u>Medikamente: Marktvolumen, Preise:</u> Im Medikamentenbereich verfügt das BAG noch über keine informatisierten Datengrundlagen. Eine Datenbank ist indessen unabdingbar, sollen die Medikamentenpreise häufiger überprüft und angepasst werden.</p> <p><u>Mittel und Gegenstände: Marktvolumen, HVB:</u> Im Bereich Mittel und Gegenstände fehlen dem BAG differenzierte Angaben zur Überprüfung und Anpassung der Höchstvergütungsbeträge. (Informatisierte) Datengrundlagen sind dafür jedoch unerlässlich.</p> <p><u>Laboranalytik: Marktvolumen, Tarife:</u> In der Laboranalytik stammen die Datengrundlagen zur Festlegung der Tarife aus 1994 und sind damit veraltet; eine Aktualisierung sowie Informatisierung ist dafür dringend notwendig. Hierzu ist bereits ein Projekt im Gang.</p> <p><u>Prävention und Früherkennung:</u> Im Bereich Prävention und Früherkennung ist anlässlich der Schweizerischen Gesundheitsbefragung 2007 eine zusätzliche Datenerhebung geplant. Weiterführende Forschungsarbeiten in diesem Zusammenhang sind wahrscheinlich.</p> <p><u>Versorgung (insbesondere im ambulanten Bereich):</u> Die Vorlage zur KVG-Revision im Bereich der Spitalfinanzierung sieht eine erweiterte Tätigkeit des Bundes im Bereich der Datenerhebung vor. Dies betrifft insbesondere die ambulante Statistik. Diesbezügliche Forschungsarbeiten sind allenfalls erforderlich.</p> <p><u>eHealth (Umsetzung und Weiterentwicklung der Strategie):</u> Unter der Federführung des Bereichs KUV erarbeitet das BAG gemeinsam mit den Kantonen im Auftrag des Bundesrates eine nationale eHealth Strategie. Ab 2007 wird die Strategie umgesetzt und weiterentwickelt. Es ist wahrscheinlich, dass sich in diesem Zusammenhang Forschungsarbeiten aufdrängen (z.B. im Bereich Public-Private-Partnership oder nationale Koordination).</p> | | |
| <p>(b) Bereitstellung von Instrumenten zur Beurteilung der Wirtschaftlichkeit und Qualität: Schwerpunkte:</p> <p><u>Wirtschaftlichkeitsbeurteilung:</u> Sowohl zur Beurteilung der Wirtschaftlichkeit der Leistungserbringer als auch der Qualität der erbrachten Leistungen sind auf schweizerischer und internationaler Ebene Ansätze vorhanden. Die Instrumente sind zum Teil bestritten oder aber nur in Pilotprojekten eingeführt.</p> <p><u>Qualitätsbeurteilung:</u> Beurteilung der Frage nach der Wirtschaftlichkeit und Zweckmäßigkeit von Behandlungen über mehrere Leistungserbringer (ambulant und stationär). Hierzu müssen die methodischen Grundlagen sowie die notwendigen Daten bereitgestellt werden.</p> | | |

| | | |
|--|--------------------------------|----------------|
| <p>(c) Patientensicherheit: Schwerpunkte: <u>Evaluation der Häufigkeit kritischer Zwischenfälle:</u> Im Rahmen der Umsetzung der Empfehlungen der Expertengruppe Patientensicherheit wird insbesondere die Evaluation der Häufigkeit von kritischen Zwischenfällen anzugehen sein.</p> | | |
| <p>(d) Medizinische Leistungen: Schwerpunkte: <u>Kriterien zur Prioritätensetzung:</u> Aufgrund des KVG-Auftrags nach regelmässiger Überprüfung des Leistungskatalogs, dem das EDI seit 2005 zusätzlichen Nachdruck verleiht, ist die Erarbeitung von Kriterien zur Auswahl der zu überprüfenden Leistungen erforderlich. <u>Angemessenheit:</u> Zur besseren Steuerung der Leistungsmengen soll das Projekt Angemessenheit und Notwendigkeit medizinischer Leistungen in Zusammenarbeit mit der FMH nach einer Überprüfung und Neuausrichtung des Gesamtkonzepts wieder aufgenommen und ausgebaut werden.</p> | ev. ART Tänikon, gfs-zürich | ca. Fr. 50'000 |
| <p>(e) Versorgung: Schwerpunkte: <u>Medizinische Demographie:</u> Ende 2006 wurde vom Schweizerischen Gesundheitsobservatorium ein erster Bericht über das Angebot im ambulanten ärztlichen Bereich sowie dessen Inanspruchnahme veröffentlicht. Mit diesem Bericht konnten die Fragestellungen zur medizinischen Demographie jedoch nur teilweise beantwortet werden; das Projekt soll deshalb in weiteren Etappen fortgeführt werden. Sobald die Fragen in Bezug auf den Stand und die künftige Entwicklung der medizinischen Demographie geklärt sind, stehen die Ergebnisse zur Beantwortung des von Ständerätin Sommaruga eingereichten Postulats "Unbequeme Fragen an unser Gesundheitssystem" (06.3063) zur Verfügung. <u>Prävention, Rehabilitation, Psychiatrie:</u> Im Präventions-, Rehabilitations- und Psychiatriebereich sind Forschungs- und Entwicklungsarbeiten erforderlich.</p> | ev. ART Tänikon, gfs-zürich | ca. Fr. 50'000 |
| <p>(f) Preis- und Tarifentwicklung: Schwerpunkte: <u>Preisfestsetzung und Preisanpassung bei Medikamenten:</u> Preisfestsetzung und Preisanpassung bei Medikamenten: Abhängig vom Entscheid, ob häufigere Kosten-/Nutzevaluationen im Bereich der patentgeschützten Medikamente durchzuführen sind, ergibt sich ein Bedarf an Forschung hinsichtlich sinnvoller Detailkonzepte. Diese haben sich mit pharmaethischen und pharmakoökonomischen Fragen zu befassen unter starker Mitberücksichtigung im Sinne einer Evaluationsoptimierung von ausländischen Konzepten. <u>Weiterentwicklung der Tarife für medizinische Leistungen:</u> Einerseits ist im ambulanten ärztlichen Bereich eine Tarifstruktur in Kraft, welche auf Einzelleistungen beruht und sporadisch an die medizinische Entwicklung angepasst werden muss. Weil Einzelleistungstarife der Kosteneindämmung tendenziell entgegenstehen, dürfte auch die Weiterentwicklung im Sinne der vermehrten Pauschalierung von Leistungen früher oder später</p> | ev. ART Tänikon, gfs-zürich | ca. Fr. 50'000 |

| | | |
|---|------------------------------------|-------------------|
| zur Debatte stehen. Andererseits ist im Rahmen der Neuordnung der Spitalfinanzierung für den stationären Spitalbereich der Übergang zu leistungsbezogenen Pauschalen vorgesehen. Für den akutsomatischen Bereich ist die Umstellung auf diagnosebezogene Fallpauschalen in Vorbereitung. | | |
| <p>(g) Wirkungsanalyse: Schwerpunkte:</p> <p><u>TARMED</u>: Ein Postulat der Geschäftsprüfungskommission des Ständerates vom 5. April 2002 verlangt vom Bundesrat eine Wirkungsanalyse des im Jahr 2000 eingeführten TARMED. Die in einer Konzeptstudie aus dem Jahr 2004 geplante Evaluation muss durchgeführt werden.</p> <p><u>Prämienverbilligung</u>: Seit Beginn der Wirkungsanalyse wird in regelmäßigen Abständen eine Analyse bzw. ein Monitoring der Auswirkungen der kantonalen Prämienverbilligungsregelungen durchgeführt. Die Weiterführung der Arbeiten ist vorgesehen.</p> | ev. ART Tänikon, gfs- zürich | ca. Fr. 50'000 |
| <p>(h) Versicherungsschutz Schwerpunkte:</p> <p><u>Versicherungsschutz bei Erwerbsausfall in Folge von Krankheit</u>: Als Grundlage zur Beurteilung des Versicherungsschutzes zur Absicherung des Erwerbsausfalls in Folge von Krankheit hat das BAG vom Parlament den Auftrag erhalten, eine Bestandesaufnahme zu machen um dann beurteilen zu können, ob Handlungsbedarf besteht. Im Rahmen eines Forschungsauftrags soll daher eine detaillierte Situationsanalyse durchgeführt werden.</p> | ev. ART Tänikon, gfs- zürich | ca. Fr. 50'000 |

Allgemeine Bemerkung

Es ist davon auszugehen, dass gewisse im Rahmen der Wirkungsanalyse sowie auch in der Periode 2004 - 2007 begonnene Projekte im Zeitraum 2008-2011 weitergeführt und/oder dass vorläufig abgeschlossene Projekte wieder aufgenommen werden.

Forschungsthema „Unfallversicherung“

Ausgangslage:

Mit dem Wegfall des Gemeinschaftstarifs in der Unfallversicherung erfolgte eine grundsätzliche Weichenstellung in Richtung eines verbesserten Wettbewerbs. Angesichts der langfristigen Natur der UV-Leistungen muss sichergestellt werden, dass die Ansprüche der Versicherten auch beim Verschwinden einzelner Versicherer gewährleistet bleiben.

Geplante Forschungsthemen

Aufgrund der Aufhebung des Gemeinschaftstarifs in der Unfallversicherung muss die Aufsicht neu gestaltet werden. In einem ersten Schritt sind die technischen Grundlagen zur Erarbeitung, Beurteilung und Überprüfung der Unfallversicherungstarife baldmöglichst zu definieren. Unter Einhaltung der grundlegenden Prinzipien der Sozialversicherung soll mit Hilfe der Tarifaufsicht die für einen funktionierenden Wettbewerb unerlässliche Transparenz sichergestellt werden.

| Thema | Zusammenarbeit mit | Kosten /Budget |
|---|--------------------|----------------|
| Forschungsthema: Politisches System, Verwaltung <u>Forschungsschwerpunkte:</u> Neugestaltung der Aufsicht Erarbeitung der technischen Grundlagen zur Erarbeitung, Beurteilung und Überprüfung der Unfallversicherungstarife Sicherstellung von Transparenz mit Hilfe der Tarifaufsicht | | |

Allgemeine Bemerkung

Es ist davon auszugehen, dass gewisse im Rahmen der Wirkungsanalyse sowie auch in der Periode 2004 - 2007 begonnene Projekte im Zeitraum 2008-2011 weitergeführt und/oder dass vorläufig abgeschlossene Projekte wieder aufgenommen werden.

Die wichtigsten Partner des BAG für die wissenschaftliche Zusammenarbeit

Bundesverwaltung: Obsan, BFS, SBF, SUVA

Ausserhalb Bundesverwaltung: GDK, PVE

Forschungsinstitute: Externe Forschungsinstitute

Seco

Ansprechperson: W. Aeberhardt

Ressortforschung Seco im Bereich Arbeitsmarkt, ALV, sowie ALV-Fonds-finanzierte Evaluations- und Forschungsprojekte**Laufende oder abgeschlossene Forschungsprojekte im Zeitraum 2004-2007**

| Thema | Zusammenarbeit mit: | Laufzeit/ Publikation | Kosten/Budget |
|---|--------------------------------------|--------------------------|--|
| Eine empirische Analyse der Arbeit auf Abruf | Sozialpartner, Kantone | 2003/2004 | 60'000 CHF |
| Prekäre Arbeitsverhältnisse in der Schweiz | Sozialpartner, Kantone | 2003/2004 | 125'000 CHF |
| Arbeitsfähigkeit und Integration älterer Arbeitskräfte in den Arbeitsmarkt | BSV, BAG, BFS, Arbeitgeberverband | 2006/2007 | 230'000 CHF /Ressortforschung |
| Follow-up der Wirkungsevaluation der CH-Arbeitsmarktpolitik (6 Studien) | Sozialpartner, Kantone | 2004/2007 | 1'400'000 CHF / AK ALV |
| Dritte DEA-Nachfolgestudie zur Messung der RAV-Vermittlungseffizienz | Sozialpartner, Kantone | 2006 | 140'000 CHF/ AK ALV |
| Analyse der regionalen Disparitäten in der Arbeitslosigkeit (2 Studien) | Sozialpartner, Kantone | 2006/2007 | 160'000 CHF/ AK ALV |
| Validierungsstudie des Pilotprojekts SAPS (statistisch assistierte Programmselektion) | Sozialpartner, Kantone | 2004/2007 | 230'000 CHF/ AK ALV |
| Vierte Nachfolgestudie inkl. Ergänzungsstudie: Die Situation der Ausgesteuerten | Sozialpartner, Kantone | 2006/2007 | 140'000 CHF/ AK ALV |
| Vergleich der Gesundheitswesen Niederlande – Schweiz unter Effizienzaspekten (?) | BAG, SECO, NL Gesundheitsministerium | 2007 | 96'000 Euro; Anteil SECO 29'000 EUR Ressortforschung |
| Vierte DEA-Nachfolgestudie zur Messung der RAV-Vermittlungseffizienz | Sozialpartner, Kantone | 2007 | 96'000 CHF |
| KMU Manual Beruf und Familie | Spitzenverbände | 2006 | 107'000 Ressortforschung |
| Frauenerwerbstätigkeit und familienergänzende Kinderbetreuung | keine externen Partner | 2006 | 60'000 |
| Vierte Nachfolgestudie zur Wirksamkeit der Kurzarbeitsentschädigung | Sozialpartner, Kantone | 2005/2006 | 250'000 CHF/ AK ALV |

Geplante Forschungsprojekte im Zeitraum von 2008-2011

| Thema | Zusammenarbeit mit | Kosten/Budget |
|--|--------------------|---------------------------|
| Analyse der Auswirkungen exogener sozioökonomischer Veränderungen auf den Arbeitsmarkt in längerfristiger Perspektive – mit besonderem Augenmerk auf die Rolle der Institutionen | offen | 96'000 / Ressortforschung |

| | | |
|---|-------|------------------------------|
| Ein kombiniertes Mikro-Makro-Modell für die Schweizer Volkswirtschaft mit besonderer Berücksichtigung des Arbeitsmarkts | offen | 176'000/ Ressortforschung |
| Die Studien der Ressortforschung werden sich an den laufenden Problemen orientieren. Es wird bewusst kein Konzept erstellt. | | |
| Studien AK ALV, Vorhaben richten sich nach der Tagesaktualität. Die generellen Stossrichtungen werden in einem Forschungskonzept festgelegt. Dieses soll bis Ende 2007 vorliegen. | | |

Anmerkungen

Reine Studien zur sozialen Sicherheit gibt es im SECO nicht. Dagegen wurde die Themenwahl auf Fragen rund um den Arbeitsmarkt und die ALV ausgeweitet.

Impressum

Editeur

Office fédéral des assurances sociales, 2007
Secteur Recherche et évaluation

Rédaction

Sabina Littmann-Wernli
Olivier Brunner-Patthey
Gisela Hochuli
Bruno Nydegger Lory
Jean-François Rudaz
Martin Wicki

Traduction

Service linguistique de l'OFAS

Maquette couverture

LABOR AG, Zurich

Contact

Sabina Littmann-Wernli, Dr. oec.,
Responsable du secteur
Recherche et évaluation OFAS
Mél : sabina.littmann@bsv.admin.ch